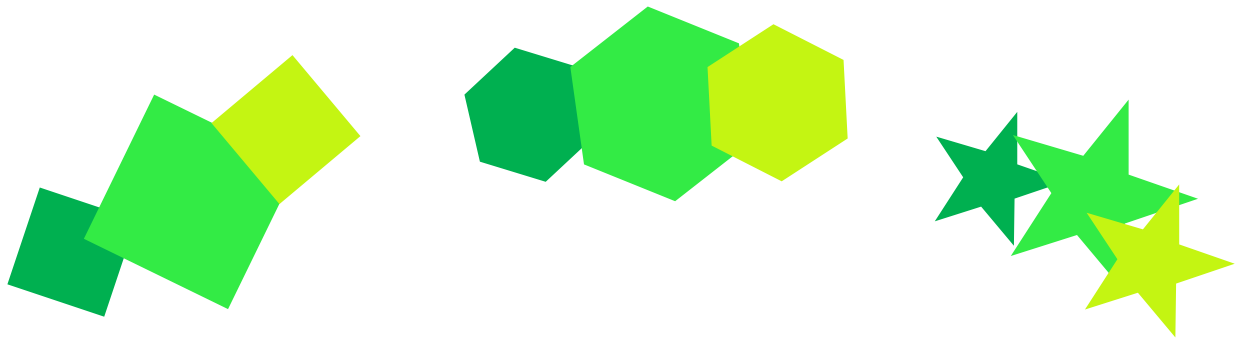




Association des Professeurs de Mathématiques
de l'Enseignement Public
de la maternelle à l'université



VISAGES de l'APMEP 2024-2025

Du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Présidente : **Claire PIOLTI-LAMORTHE** 69000 LYON
06 61 80 23 92 president.e@apmep.fr

Brochure téléchargeable sur
www.apmep.fr/Visages-de-l-APMEP



APMEP

19-22 oct
2024

Le Havre - Journées Nationales

LA NORMANDIE, UN HAVRE DE MATHÉMATIQUES



Illustration : O.L. - Couleur : Claire Dumas



Association des Professeurs de
Mathématiques de l'Enseignement Public
"De la maternelle à l'université"





APMEP

Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
de la maternelle à l'université

Recherche



QUI SOMMES-NOUS ?

ADHÉRER

AU FIL DES MATHS

LIBRAIRIE



L'APMEP



Publications



Ressources



Base de ressources bibliographiques

Aut(m)math

Au fil des Maths
Automat(h)ismes



Lire l'éditorial du n° 552
Accédez au sommaire du n° 552 ^{en}

« Visages de l'APMEP »

présentation de l'APMEP
propositions et revendications
médias et brochures



Actualités de l'APMEP
communiqués les plus
récents

Communiqués, compte-rendus,
analyses, positions, propositions.



Éditorial du BGV n°237

Une école émancipatrice, qui
apprend à penser, à coopérer, à faire
société. Elle accompagne chaque
élève sur le chemin de la citoyenneté

Actualités et Informations



1 Introduction

L'APMEP, association régie par la loi de 1901, a été fondée en 1910; elle engage ou soutient toute action qui lui paraît propre à améliorer l'enseignement des mathématiques. Ses adhérents sont très majoritairement des enseignants (de la maternelle à l'université).

L'Association nationale agit en lien étroit avec 25 associations régionales, qui organisent notamment divers séminaires et colloques (dont les « Journées Nationales » annuelles, depuis 1960).

D'autre part, une vingtaine de commissions et groupes de travail nationaux apportent leurs contributions aux prises de position et aux publications de l'Association.

L'APMEP anime un site internet (www.apmep.fr), édite régulièrement des brochures professionnelles et diffuse deux périodiques : *Au fil des maths* et le BGV (Bulletin Grande Vitesse).

L'Association vit des cotisations de ses adhérents, des ventes de ses publications (dont les auteurs sont bénévoles), d'une redevance du CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie), et de quelques recettes versées par des partenaires. Ses responsables ne bénéficient d'aucune décharge de service pour la gestion de l'Association, seules quelques décharges de service ont été ponctuellement accordées pour un projet spécifique de plateforme d'accompagnement pédagogique.

Le texte d'orientation de 2010 est disponible sur
www.apmep.fr/Texte-d-orientation-de-2010



Le texte qui suit, réactualisé par rapport à celui rédigé l'an dernier, présente des propositions s'appuyant sur un certain nombre de constats qui interpellent l'APMEP.

Il est complémentaire du « texte d'orientation » de l'APMEP, approuvé par les adhérents suite à un vote en septembre 2010 et qui exprime des positions relativement générales et pérennes sur l'enseignement des mathématiques de la maternelle à l'université.

Ces deux textes sont destinés aux adhérents et à tous les interlocuteurs potentiels de l'APMEP : enseignants (de toutes disciplines), mais aussi inspecteurs, décideurs politiques, journalistes, responsables syndicaux, parents d'élèves, etc.



2 Propositions et revendications de l'APMEP

L'enseignement des mathématiques *de la maternelle à l'université*

(texte approuvé par le Comité National du 23 juin 2024 puis amendé le 17 novembre 2024)

2.1 Préambule

Cette partie, qui concerne l'enseignement des mathématiques en général et les actions autour de la scolarité, ne prétend pas être exhaustive. Les parties suivantes la complètent en ciblant les propositions liées à chaque niveau d'enseignement et à la formation.

Enseigner des mathématiques, c'est faire pratiquer des mathématiques, c'est-à-dire

CHERCHER, MODÉLISER, REPRÉSENTER, RAISONNER, CALCULER, COMMUNIQUER.

L'APMEP est attachée à ces six compétences principales travaillées en mathématiques notamment dans le cadre de la résolution de problèmes concrets, contextualisés ou internes aux mathématiques.

L'APMEP considère qu'« enseigner est un métier qui s'apprend », notamment dans les INSPÉ¹ et en formation continue. Dans sa fonction, l'enseignant doit analyser, concevoir, organiser, évaluer, communiquer, expérimenter, dans le but de « faire apprendre » et amener tous les élèves aux niveaux requis.

Pour assurer la continuité de l'enseignement de la maternelle au supérieur et la cohérence des apprentissages des élèves, les équipes doivent échanger et élaborer ensemble la progression de la construction des concepts mathématiques.

Il est donc nécessaire de développer la concertation et de tisser des liens étroits entre tous les acteurs pluri-catégoriels qui collaborent à l'enseignement des mathématiques. Cela nécessite de disposer de temps de concertation et de formation pour tous les acteurs de l'école.

2.1.1 Propositions et revendications pour la scolarité

- Garantir un nombre d'heures de mathématiques suffisant dans les cadrages des programmes et dans les dotations horaires globales afin que tous les élèves selon leurs besoins de l'école à la terminale puissent acquérir une culture mathématique.
- Réduire et limiter le nombre d'élèves par classe quel que soit le niveau scolaire pour permettre d'autres modalités d'enseignement et de différenciation pédagogique.
- Garantir un accompagnement humain au sein de la classe pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Favoriser les dispositifs et les initiatives qui permettent de sortir de l'enseignement en silo des disciplines scolaires. Cela peut permettre aux élèves de donner leur plein sens aux mathématiques, aux autres disciplines, et aux divers « thèmes transversaux » à appréhender. Les inclure dans les emplois du temps tout en assurant un juste équilibre des horaires entre les disciplines avec des moyens alloués suffisants.
- Garantir aux enseignants de mathématiques de pouvoir continuer à enseigner leur discipline indépendamment des contraintes de la dotation horaire de l'établissement.
- Instituer réellement des rencontres et le travail en équipes : d'une part, pour le second degré, entre professeurs de mathématiques et enseignants des différentes disciplines, et d'autre part entre les différents niveaux d'enseignement (école-collège, collège-LP² et collège-LEGT³, lycée-supérieur).
- Garantir, dans le service de tous les enseignants, de la maternelle à l'université, un temps de travail avec la recherche didactique, pédagogique et disciplinaire à des fins de création de ressources, de diffusion, de médiation ou vulgarisation scientifique. Cela favoriserait, chez les élèves et les enseignants, une connaissance de l'état et des méthodes de la recherche en mathématiques
- Garantir pour les enseignants et les élèves des espaces de travail et leur assurer la mise à disposition et l'entretien de l'équipement adéquat (matériel pédagogique et de manipulation, manuels scolaires, ordinateurs, vidéoprojecteur ...). Renforcer la formation (initiale et continue) sur l'acte d'évaluer pour

1. Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

2. lycée professionnel

3. lycée d'enseignement général et technologique



les enseignants et les personnels d'encadrement. Elle doit permettre de clarifier les fonctions des différentes évaluations (diagnostiques, formatives, sommatives), de mieux les intégrer dans l'enseignement pour favoriser la régulation des apprentissages et donner aux élèves confiance en leur potentiel. La formation peut aussi permettre d'enrichir les pratiques pédagogiques et les situations d'apprentissage proposées aux élèves.

- Renforcer la formation des enseignants concernant la sensibilisation aux questions d'égalité dans la société et particulièrement en sciences. Développer, en direction des enseignants mais aussi des élèves et de leurs parents, des actions communes avec les associations spécialistes de la promotion des femmes, de la mixité sociale dans le domaine scientifique.
- Ouvrir le CSEN (Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale) à des représentants des associations de professeurs spécialistes.
- Associer les représentants de l'APMEP, des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques), de la CFEM (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques), à la conception des programmes.
- Expliciter les enjeux des modifications de programmes envisagées et les soumettre à une consultation ouverte et fiable avec un délai raisonnable.
- Mettre en place, au niveau national, une instance d'évaluation et de suivi des programmes, chargée notamment de donner un avis sur la pertinence et la « faisabilité » des programmes en cours et la cohérence du curriculum. Cette instance étudierait plus particulièrement les articulations inter-cycles de la maternelle à l'enseignement supérieur. Elle pourrait suggérer d'éventuels ajustements.
- Maintenir un organisme indépendant du ministère de l'Éducation nationale chargé de l'évaluation du système éducatif (comme le fut le CNESCO⁴).

2.1.2 Propositions et revendications autour de la scolarité

Il nous semble important d'encourager et faciliter les activités périscolaires dans le domaine des mathématiques (et plus généralement dans le domaine des sciences) par exemple par la création de clubs ou d'ateliers mathématiques. Une approche ludique, par projet pluridisciplinaire peut en effet favoriser la motivation des élèves et leur permettre d'approfondir leur culture mathématique. Ces dispositifs permettent aux enseignants d'essayer d'autres pratiques, notamment pédagogiques, sans être liés par les programmes. Ils ne doivent cependant en aucun cas pallier les défauts structurels de l'institution.

Il est nécessaire de veiller à l'équité des propositions sur le territoire, de garantir la stabilité des dispositifs, d'assurer que ces actions ne soient pas bénévoles et d'encourager l'implication des chercheurs et chercheuses au sein de ces dispositifs

2.2 La scolarité obligatoire : l'école et le collège

Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » constitue le « ciment » de la scolarité obligatoire, et a pour finalité d'être acquis par toutes et tous.

Les mathématiques sont à la fois objet d'étude et outil pour résoudre des problèmes. À ce titre, leur enseignement doit être basé sur des situations variées favorables à des approches ludiques, manipulatoires, et expérimentales.

L'APMEP souhaite un enseignement des mathématiques qui favorise chez les élèves la curiosité et la créativité. L'enjeu est de développer l'ouverture sur le monde, le plaisir, la culture et l'appétence des mathématiques sans les réduire à un outil pour les autres sciences.

De l'école au collège un enseignement par cycles assure le développement des six compétences mathématiques.

L'APMEP est attachée à ce que les repères de progression ne soient jamais considérés (et donc présentés) comme des prescriptions et qu'ils ne puissent en aucun cas servir à l'évaluation des enseignants. Elle ne valide ni l'uniformisation des pratiques enseignantes, ni celle des progressions.

4. Centre national d'étude des systèmes scolaires



L'APMEP affirme la nécessité que les élèves soient accueillis dans des groupes-classes hétérogènes dont les effectifs permettent aux enseignants de prendre en compte cette hétérogénéité, d'accompagner les élèves et de garantir un climat de classe propice aux apprentissages.

2.3 La spécialisation progressive des études

La différenciation des parcours scolaires commence dès la classe de Seconde (voie générale, voie technologique, voie professionnelle) ou dès la première année de CAP⁵. De nombreux élèves ayant alors moins de 16 ans, il leur est encore possible de valider le socle commun, si besoin. Cela suppose une liaison efficace entre le collège et les lycées (LP et LEGT). Le lycée est un lieu d'enseignement qui prépare les jeunes au Baccalauréat et à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou la vie active. Le lycée doit permettre aux élèves de poursuivre dans des formations nécessitant des mathématiques sans pour autant être spécialiste de la discipline. C'est un temps important pendant lequel les enseignants accompagnent les élèves et leurs familles pour définir les choix post-bac.

2.3.1 Le lycée professionnel

Les savoirs scolaires, notamment en mathématiques, doivent amener les élèves à raisonner sur des situations professionnelles : abstraire, mener à bien un raisonnement mathématique et non pas uniquement de leur présenter les mathématiques de manière utilitariste. Enseigner les mathématiques au lycée professionnel doit s'inscrire pleinement dans une perspective d'un lycée professionnel comme voie d'excellence permettant à l'élève de se construire en tant que citoyen et professionnel éclairé. Les éléments institués par la réforme de 2019 et les ajustements suivants concernant les modalités pédagogiques, les programmes, les volumes horaires, l'organisation des enseignements et des examens sont disponibles sur notre site : www.apmep.fr/Lyceee-Professionnel-analyses-et-actualites.

Constats

- Le morcellement des interventions en mathématiques dans les différents dispositifs (co-intervention, accompagnement personnalisé et réalisation de projet) dilue l'enseignement des mathématiques. L'autonomie laissée aux établissements quant à la répartition des moyens entraîne une iniquité territoriale.
- Le programme des baccalauréats professionnels limite les mathématiques à leur dimension d'utilisation en termes d'outils. La connaissance mathématique dans sa dimension objet d'étude est cantonnée à une approche inductive sans questionner l'utilisation de la démarche déductive en lien avec l'abstraction.
- En opposition avec la mesure : « Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites », le développement des capacités disciplinaires, transversales que ce soit pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études doit s'inscrire dans un temps long des trois années du baccalauréat professionnel.

Propositions et revendications

- Engager la commission d'évaluation et de suivi des programmes que nous demandons, dans un travail spécifique sur les programmes du LP, en articulant les mathématiques et la physique-chimie, en analysant les nouvelles modalités pédagogiques : co-intervention, chef d'oeuvre et en s'assurant d'une application identique des textes dans les établissements.
- Réécrire les programmes de lycée professionnel pour favoriser la poursuite d'étude et les passerelles entre CAP et Bac professionnel.
- Rétablir un seuil de dédoublement.
- Flécher les horaires dédiés aux savoirs fondamentaux et à la culture scientifique.
- Instituer des temps de concertation entre enseignants et acteurs de l'établissement dans le cadre de la co-intervention et de la démarche de projet.

5. certificat d'aptitude professionnelle



- Rétablir une épreuve nationale au baccalauréat pondérée à 60 % avec prise en compte à 40 % du contrôle continu de première et de terminale.

Des propositions plus détaillées sont présentes sur notre site.

2.3.2 Le lycée d'enseignement général et technologique

La réforme a conduit à la déstructuration des classes et des équipes pédagogiques dans le cycle terminal ce qui met à mal le suivi individualisé des élèves.

La classe de seconde offre aux élèves une variété d'enseignements obligatoires et optionnels dans des classes indéterminées. L'entrée dans le cycle terminal se caractérise par le choix de trois spécialités en parallèle d'un tronc commun. La formation de ces futurs citoyens se poursuit sur les trois années du lycée et les mathématiques, en tant que discipline à part entière, y participent. Les filières technologiques bénéficient de cette discipline en tant que telle dans le tronc commun. Par ailleurs, la spécialité « mathématiques » et les options de terminale ont pour vocation d'offrir une formation scientifique solide. Elles jouent un rôle essentiel dans la différenciation des parcours des lycéens et lycéennes en voie générale dans une perspective de poursuite d'étude. Elles permettent aux élèves de s'orienter vers des études purement scientifiques comme des formations pluridisciplinaires.

Constats

- La classe de Seconde se situe à l'articulation entre la fin du cycle 4 et l'entrée dans le cycle terminal des voies générale et technologique. Elle accueille à ce titre une grande hétérogénéité d'élèves, tant par leurs acquis scolaires que par leurs motivations.
- Les programmes de mathématiques de lycée sont exigeants et les classes plus hétérogènes tant dans le parcours des élèves que dans leurs appétences et leurs connaissances. Dans le cycle terminal, les nouveaux enseignements de spécialité ont non seulement un contenu exigeant mais un coefficient élevé au baccalauréat. Les effectifs actuels, trop chargés ne permettent pas leur mise en oeuvre de façon satisfaisante.
- Le temps de consolidation et de remédiation annoncé pour la rentrée 2023 n'a pas de financement propre dans les établissements. Il existe de grandes disparités entre les établissements au niveau des horaires et de l'organisation des enseignements. Depuis 2019, l'accompagnement personnalisé disciplinaire a disparu des textes et de nombreux établissements.
- L'organisation actuelle des enseignements au lycée général et technologique aujourd'hui a fortement accentué la sous-représentation des filles et des élèves issus des classes populaires dans les parcours scientifiques.
- Les sections de DNL⁶ en mathématiques sont plutôt rares.
- Le baccalauréat comporte une épreuve orale (le Grand Oral) pour tous les élèves de la voie technologique et de la voie générale. Celle-ci est adossée aux enseignements de spécialité. Aucun horaire spécifique n'est dédié à la préparation de cette épreuve.
- Pour cette épreuve orale, aucun barème n'a été associé à la grille d'évaluation.
- « Sciences Numériques et Technologie » (SNT) est un enseignement assuré par des collègues issus de diverses disciplines dont certains collègues de mathématiques. Cet enseignement, qui ne concerne pas nécessairement les mathématiques, est parfois imposé à des collègues pour raison de service.
- **Pour la voie générale**
 - ↔ En première, seuls les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ont un enseignement d'une heure trente de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique. Celui-ci s'ajoute à l'emploi du temps habituel d'un élève. Cet enseignement, inclus dans le tronc commun n'en a que le nom puisqu'il n'est pas proposé à l'ensemble des élèves. En terminale, les seules mathématiques proposées à tous les élèves sont celles de l'« enseignement scientifique ». Dans le programme, les références aux mathématiques figurés par des doubles flèches n'identifient avec précision ni les contenus ni le niveau attendu, de plus, l'horaire dédié aux mathématiques dans cet enseignement n'est pas indiqué.

6. Discipline Non Linguistique (discipline autre que linguistique qui peut être enseignée en partie en langue vivante étrangère ou régionale)



↪ Les élèves ne conservent en Terminale que deux des trois spécialités qu'ils ont choisies en Première. En outre, parmi les options possibles en Terminale, deux concernent les mathématiques : « Mathématiques Expertes » et « Mathématiques Complémentaires ». Cependant, leur financement dépend de la décision de chaque établissement.

— Dans la voie technologique

- ↪ Tous les élèves bénéficient d'un enseignement de mathématiques avec un programme commun à toutes les filières. Or, le profil et les motivations des élèves peuvent être très différents entre par exemple les filières tertiaires et les filières scientifiques.
- ↪ La réforme a introduit des enseignements (enseignement scientifique, spécialités de STI2D⁷ et STL⁸) sans cadrage national de la répartition horaire entre les différentes disciplines qui y interviennent. La répartition horaire effective résulte plus souvent d'un ajustement des services des enseignants que d'un réel projet pédagogique.

Propositions et revendications

Les constats précédents montrent que l'offre d'enseignement en mathématiques n'est pas suffisamment diversifiée, c'est pourquoi nous demandons une réflexion profonde sur la structure et les contenus. Les propositions suivantes sont des propositions à court terme dans le cadre de la structure actuelle, que nous ne validons pas.

- Établir une répartition horaire nationale des disciplines quand un enseignement est partagé entre plusieurs disciplines.
- Ouvrir davantage de postes spécifiques avec option DNL Maths dans les lycées pour les professeurs possédant la certification leur permettant d'assurer cet enseignement.
- Veiller aux effets sur les choix des élèves en fonction de leur genre ou de leur origine sociale dans tout projet de réforme,
- Garantir une dotation horaire pour l'orientation et travailler dans ce cadre avec les élèves pour lutter contre les stéréotypes.

— Pour la voie générale

- ↪ Introduire un enseignement de mathématiques d'au moins deux heures dans le tronc commun en Première et en Terminale distinct de l'enseignement scientifique, pour tous les élèves quel que soit leur choix de spécialité. Les contenus ne seraient pas nécessairement nouveaux pour les élèves, mais plutôt un réinvestissement de leurs connaissances pour l'étude de thèmes ouverts aussi bien sur les sciences que les arts, la philosophie, les sciences humaines... Cet enseignement aurait pour finalité la consolidation d'une culture mathématique et non la poursuite d'études s'appuyant sur les mathématiques.
- ↪ Ajuster le programme de l'option « Mathématiques Complémentaires » en l'adossant sur celui de spécialité de première pour permettre aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur formation en mathématiques, en particulier quand ils en ont besoin pour leur poursuite d'études.
- ↪ L'option « Mathématiques Expertes », réservée aux élèves conservant la spécialité Mathématiques en Terminale, doit permettre aux élèves ayant une forte appétence pour les mathématiques de renforcer leur formation.
- ↪ Obtenir un financement propre des options « Mathématiques Complémentaires » et « Mathématiques expertes », pour garantir la possibilité à tous les élèves qui le souhaitent de pouvoir les suivre.

— Pour la voie technologique

S'assurer que les groupes de mathématiques pour le tronc commun respectent la spécificité des filières afin de pouvoir adapter l'enseignement aux autres disciplines et au profil des élèves (économie-gestion, physique-chimie, biochimie...) et décliner les programmes de mathématiques du tronc commun du cycle terminal technologique par une coloration qui fasse sens suivant la voie concernée

- ↪ Prévoir un cadre pour de bonnes conditions de préparation du Grand Oral (horaires, contenus, formation des enseignants) afin de garantir de réels apprentissages pour les élèves.

7. Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable

8. Sciences et Technologies de Laboratoire



- ↪ Donner un cadre national explicite sur l'évaluation du Grand Oral des baccalauréats technologiques et généraux.
- ↪ Garantir qu'aucun enseignement dont le programme n'est pas directement en lien avec les mathématiques ne puisse être imposé aux collègues pour des raisons de service.

2.3.3 L'enseignement post-baccalauréat

Les études supérieures publiques sont un levier d'émancipation important. En effet, elles proposent une offre diversifiée, avec des formations professionnelles, technologiques, académiques, notamment en lien avec la recherche (au sein des universités par exemple), dans des structures diverses (IUT⁹, IAE¹⁰, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, etc.). Et, pour certaines formations (STS¹¹ et CPGE¹² notamment) au sein de lycées. Cette diversité a pour vocation de permettre à chaque étudiant de trouver des modalités de formation qui lui conviennent et d'assurer un maillage territorial aussi dense que possible. Les contenus de ces formations sont encadrés. Elles mènent toutes à des diplômes reconnus au moins au niveau européen. Elles offrent une formation initiale de qualité qui leur ouvrira la possibilité d'une formation tout au long de la vie.

Constats

À l'entrée dans le supérieur

- Un certain nombre d'étudiants se trouvent en difficulté dans les formations d'enseignement supérieur dans lesquelles ils sont inscrits. Cela peut être dû à une rupture trop importante avec l'enseignement secondaire pour les méthodes de travail, ou encore à un manque d'adéquation entre le choix de leur formation dans le supérieur et leur parcours au lycée. Ces difficultés peuvent être accentuées pour les élèves issus de milieux socialement éloignés de l'enseignement supérieur, ou encore pour ceux qui ne peuvent pas être dans des situations matérielles satisfaisantes pour étudier.
- Les programmes post-baccalauréat de lycée ne sont pas toujours suffisamment en continuité avec les programmes du secondaire. Par exemple, celui de mathématiques en STS industrielles n'est pas en cohérence avec celui d'un baccalauréat professionnel.
- Les parcours mathématiques au sein du lycée général sont de plus en plus divers (y compris parmi les élèves à profil scientifique). La mise en place des nouveaux programmes au lycée professionnel et au lycée technologique a aussi creusé des écarts de connaissances entre les élèves de ces deux voies. Les profils des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sont, de ce fait, de plus en plus hétérogènes.
- Les différences dans les choix de formation, sont fortes entre filles et garçons, même avec les mêmes spécialités scientifiques suivies en terminales, (DEPP mai 2024¹³)

Les moyens de l'enseignement supérieur

- Le nombre de postes permanents en mathématiques à l'université et, plus généralement, les moyens dans l'enseignement supérieur, sont en diminution alors qu'il y a un besoin accru d'encadrement pour les étudiants.

L'enseignement supérieur technologique et professionnel

- De plus en plus d'étudiants font le choix de l'apprentissage, on assiste ainsi à un fort développement des CFA¹⁴. Les contenus sont adaptés à des bassins d'emploi et au besoins immédiats des entreprises. Cette modalité, contrairement à l'inscription en STS sous statut scolaire, limite la poursuite ou la reprise d'études et la mobilité géographique future.
- Les stages de fin d'études en IUT (longs, donc rémunérés) viennent en concurrence de l'apprentissage (financé par l'état au service des entreprises) ou des stages de fin d'études d'ingénieurs.
- La mise en place de Contrôle en Cours de Formation (CCF) en mathématiques pour l'obtention du BTS¹⁵ a été faite de manière très différente selon les sections de STS, les établissements et les

9. Institut Universitaire de Technologie

10. Instituts d'Administration des Entreprises

11. Section de technicien Supérieur

12. Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

13. www.education.gouv.fr/media/194904/download

14. Centre de Formation d'apprentis

15. Brevet de Technicien Supérieur



académies. Dans les STS implantées dans les Lycées Professionnels, les enseignants avaient en général bénéficié de formations à l'évaluation en CCF pour le baccalauréat professionnel. En revanche, pour celles qui sont implantées en LEGT, les spécialités où a été mis en place le CCF en mathématiques étant peu nombreuses, la formation des enseignants concernés a été le plus souvent inexistante.

Propositions et revendications

À l'entrée dans le supérieur

- Donner les moyens suffisants aux établissements d'enseignement supérieur pour le suivi et l'encadrement des étudiants en difficulté en première année post-baccalauréat.
- Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel, augmenter l'horaire de mathématiques et aussi celui de sciences physiques en STS.
- Revoir les programmes et les moyens des premières années post-bac afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 85 % de la classe d'âge qui obtient son bac (général, technologique, pro, agricole).
- Poursuivre la création de parcours spécifiques d'études supérieures pour les bacheliers professionnels (CPGE, STS,...) afin de leur offrir de meilleures chances de réussite. Dans ces classes, l'enseignement tient en effet compte des compétences acquises en lycée professionnel et il est ainsi plus aisé pour les enseignants de faire progresser tous les élèves.
- Défendre les CPGE sur l'ensemble du territoire et soutenir le développement des CUPGE (Classes Universitaires Préparatoires aux Grandes Ecoles) permettant à des étudiants d'envisager l'accès aux grandes écoles tout en suivant un parcours universitaire.
- Garantir aux établissements publics, l'accès à la promotion de leurs formations (salons, forums, affichages, publicités murales..) pour concurrencer efficacement l'hégémonie de la communication des formations privées.
- Spécifier clairement le statut privé ou public des établissements d'enseignement supérieur et la reconnaissance par l'État des grades obtenus par cycle d'études (Licence-Master-Doctorat).
- Expliciter un cadrage national pour l'organisation des CCF au sein des STS. Créer une banque de données de sujets de type CCF, pour aider les collègues à entraîner les élèves à ce genre d'épreuves pendant leur formation.
- Former les enseignants à l'évaluation en CCF, et mettre cette formation à la disposition de tous les enseignants concernés, chaque année.
- Revoir les contenus des épreuves ponctuelles pour les sections de STS industrielles évaluées en CCF. Par exemple, vu le petit nombre d'étudiants concernés, remplacer l'écrit d'un groupement A, B... par un oral portant exclusivement sur le programme de la section.

2.4 La formation des enseignants

Cette formation comporte un certain nombre de volets, assez étroitement imbriqués : connaissances et compétences disciplinaires, épistémologie et histoire des disciplines, didactique, utilisation des outils numériques, mais aussi sciences cognitives, pédagogie, psychologie, sociologie et connaissance du système éducatif. L'efficacité de la formation suppose de n'en négliger aucun. Un concours seul ne garantit pas les compétences pour le métier d'enseignant. Tout professeur des écoles, collèges, lycées et universités, doit bénéficier d'une formation disciplinaire et professionnelle liée au métier tout au long de sa carrière. La formation disciplinaire de tout enseignant de mathématiques doit être consistante et adaptée à sa mission d'enseignement et d'évaluation. Enseigner est un métier qui s'apprend.

2.4.1 Formation initiale

Constats

- De nombreux étudiants qui se destinent à l'enseignement en école primaire n'ont pas fait de mathématiques entre la classe de seconde et la fin de la licence, ce qui les fragilisera dans l'exercice de leur métier.
- De nombreux futurs PLP mathématiques-sciences physiques ne peuvent pas suivre de master MEEF¹⁶

16. Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation



- à cause du manque d'INSPÉ¹⁷ proposant ce parcours sur le territoire.
- Des PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles) ont ouvert dans un partenariat lycée université à la rentrée 2021, sans réflexion globale préalable, ni concertation avec les INSPÉ. Ils impliquent la validation d'une licence, notamment scientifique, avec un contenu disciplinaire allégé. Cela soulève des interrogations en termes de pilotage, de contenu mathématique, et de débouchés. La formation proposée n'est pas assez articulée avec le master MEEF
 - Les étudiants de master MEEF concilient très difficilement le suivi d'une formation disciplinaire et didactique, une pratique professionnelle, et la préparation nécessaire à la réussite au concours. De nombreux étudiants ne peuvent pas assumer financièrement cinq années (minimum) d'études après le baccalauréat.
 - La charge de travail des stagiaires lauréats des concours aussi bien à plein temps qu'à mi-temps est très lourde, et ne constitue pas une entrée sereine dans le métier. De plus, une partie des enseignants actuellement recrutés, en particulier non titulaires d'un master MEEF, n'a pas bénéficié d'une formation suffisante aux aspects essentiels du métier.
 - La formation des tuteurs académiques et maîtres d'accueil temporaire est inégale et insuffisante sur l'ensemble du territoire. L'indemnité de mission est insuffisante au vu de la charge de travail. Trop peu de tuteurs bénéficient de décharge.
 - Les enseignants chercheurs ne bénéficient pas tous d'une formation à l'enseignement.

Propositions et revendications

- Avancer les concours de recrutement en conservant le même niveau de recrutement pour le CRPE¹⁸, CAPES¹⁹ et CAPLP²⁰, et pour leurs homologues privés.
- Conserver le format national du CAPES externe et du CAPES interne, qui assure le contrôle des capacités des professeurs et une égalité de traitement des candidats et des lauréats sur tout le territoire.
- Assurer aux étudiants lauréats des concours d'enseignements, quelle que soit sa place, une formation de deux ans rémunérée, validée par l'obtention d'un master « enseignement ». Cette formation doit articuler de manière équilibrée les apports universitaires (disciplinaire, didactique et pédagogique) et une pratique en établissement progressive (sans dépasser un tiers-temps d'exercice). Elle doit être présente de manière équilibrée sur tout le territoire pour garantir un maillage territorial.
- Financer et développer, dans toutes les licences, des modules optionnels permettant :
 - ↪ une découverte du métier d'enseignant, en particulier de mathématiques,
 - ↪ de se préparer au professorat des écoles sous forme de « modules pluridisciplinaires » équilibrant sciences et humanités,
 - ↪ de préparer des parcours pluridisciplinaires mathématiques et sciences physiques pour les futurs PLP²¹.
- Veiller à ce que ces modules n'enferment pas précocement les étudiants dans un parcours.
- Garantir que tous les professeurs quel que soit leur statut auront bénéficié d'une formation adéquate (disciplinaire, didactique et pédagogique).
- Affecter à tout stagiaire et tout étudiant contractuel un tuteur volontaire, enseignant dans le même établissement, formé à cette fonction d'accompagnement, et bénéficiant d'une décharge de service suffisante (de l'ordre de 15 %) et d'une indemnité de mission correspondant à la tâche.
- Lors des trois premières années d'enseignement qui suivent le recrutement, accorder aux enseignants et enseignants-chercheurs une décharge de service significative, pour leur faire bénéficier d'un complément de formation et d'un accompagnement spécifique et personnalisé
- Les dispositifs tels que les contrats AED (Assistant d'Éducation) pré-professionnels permettant aux étudiants d'obtenir une rémunération en poursuivant leurs études doivent constituer un vrai parcours de formation en cohérence entre la formation universitaire et le temps passé en établissement. Il ne s'agit pas de simples moyens d'enseignement

17. Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

18. Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles

19. Certificat d'Aptitude au Professorat du Second degré

20. Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel

21. Professeurs de Lycée Professionnel



2.4.2 La formation continue

Constats

- L'offre de formation continue des enseignants est actuellement très insuffisante au regard de l'évolution du métier et de sa complexité.
- La nouvelle organisation « hors du temps face à l'élève » alourdit la charge de travail des enseignants, morcelle la formation, et la rend moins efficace. Elle amène à placer les formations le soir et pendant les vacances scolaires. De plus en plus, les « formations à distance » remplacent les formations « en présentiel », au détriment de l'aspect « humain » indispensable à toute formation complexe.
- Trop peu de formations « longues » sont proposées et trop de formations se limitent à des actions ponctuelles d'information.
- Le plan d'ensemble des offres d'actions de formation proposées par l'Éducation nationale, mais aussi par divers organismes ou associations, manque de visibilité.
- Les efforts individuels de formation continue des enseignants (notamment l'obtention de diplômes ou certificats) ne sont pas assez valorisés, et sont trop peu reconnus dans l'avancement de la carrière.
- Le cadre de formation en « constellations », globalement positif, ne permet pas toujours de répondre aux besoins de formation des professeurs de écoles dans leur circonscription.
- La reconnaissance institutionnelle des missions de formation continue est insuffisante, inégale sur le territoire, et se dégrade.

Propositions et revendications

- Encourager et valoriser la formation continue pour tous les enseignants sous toutes ses formes, institutionnelles ou non (stages, colloques, séminaires, groupes de travail, préparations de masters, recherches universitaires, lectures,...).
- Donner leur place aux temps de formation institutionnelle pendant les heures ouvrables et hors des vacances scolaires.
- Reconnaître davantage l'obtention de diplômes universitaires ou de certificats professionnels dans le déroulement de la carrière, au moyen d'augmentations salariales, ou de réductions de temps de service, ou d'accès favorisés à certains postes.
- Évaluer l'efficacité des formations (stages en présentiel, formations à distance, observations de classes, ressources pour l'autoformation,...), notamment l'efficacité de celles exclusivement à distance.
- Prendre en considération tout au long de la carrière les besoins de formation des enseignants face à l'évolution du métier.
- Rendre obligatoire et effective, pour tout enseignant, l'utilisation d'un crédit-temps réservé à la formation (au sens large du terme), d'au moins une trentaine d'heures par an, cumulable, et pris en compte dans le temps de service. Dans ce cadre, chacun doit pouvoir choisir les contenus et modalités de sa formation.
- Améliorer, pour les professeurs des écoles, l'articulation entre animations pédagogiques et formations en constellation en appui sur les groupes IREM, le réseau des référents mathématiques de circonscription, l'APMEP, etc.
- Soutenir la création, le développement et la pérennisation, par des moyens financiers et humains significatifs, de laboratoires de mathématiques, dans les collèges, les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique et y associer les professeurs des écoles.
- Accorder des décharges de service suffisantes pour les formateurs qualifiés, et favoriser leur formation continue, notamment au sein des IREM/IRES.
- Créer un CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur) option mathématiques et assurer au moins trois postes de CPC (Conseiller Pédagogique de Circonscription) par circonscription.
- Allouer des moyens financiers aux constellations pour le matériel pédagogique et les intervenants extérieurs.

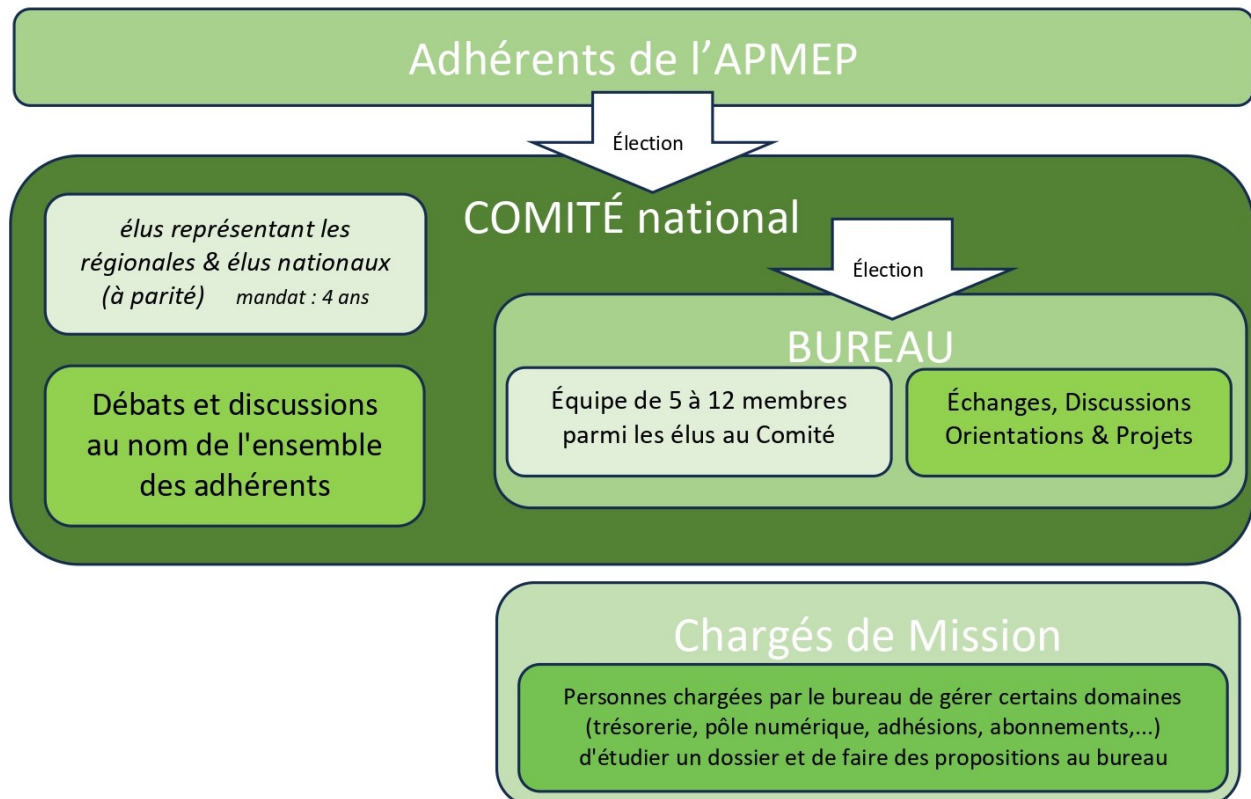


3 Fonctionnement de l'APMEP

Présidente d'honneur : **Christiane ZEHREN**
Secrétaire de l'APMEP : **Anissa DESMOLINS**

Créée en 1910, l'APMEP est organisée en 25 Régionales. Elle est administrée par un Comité National et un Bureau National, ce dernier étant assisté de chargés de mission.

ORGANIGRAMME APMEP



3.1 Le Comité National

Il est constitué de deux catégories de sièges :

- des sièges dits « régionaux », dont les titulaires sont les représentants de leur Régionale. Chaque Régionale dispose d'un siège, à l'exception de l'Île-de-France qui en dispose de quatre. Ils sont élus par les adhérents de leur Régionale. Chaque année, tous les postes vacants sont ouverts à candidature pour la durée du mandat restant.
- des sièges dits « nationaux », dont le nombre est égal à celui des sièges régionaux. Les candidatures sont individuelles et les titulaires sont élus par l'ensemble des adhérents de l'Association.

Quel que soit leur mode d'élection, les membres du Comité ont tous les mêmes droits et la même vocation à débattre sans restriction des problèmes, au nom de l'ensemble des adhérents. Tous les membres du Comité National sont élus pour 4 ans en alternant les élections pour les sièges nationaux et régionaux. Leur mandat n'est pas immédiatement renouvelable (sauf quelques rares exceptions). Les membres sortants ne sont donc pas immédiatement rééligibles.



3.2 Le Bureau National

Le Comité élit annuellement, parmi ses membres, simultanément un Président et l'équipe présentée par lui, constituant le Bureau de l'Association, équipe dont il assume la responsabilité devant le Comité.

Le Bureau comporte au moins 5 membres dont, en plus du Président, un Secrétaire et un Trésorier. Le mandat de chaque membre du Bureau, y compris celui du président, est donc limité à 4 ans.

Le Bureau est l'exécutif de l'Association : il la représente dans toutes les démarches à faire et prend toute décision qu'il juge propre à assurer son bon fonctionnement. Lors des réunions du Comité, le Bureau soumet ses projets et rend compte des actions entreprises. Ces projets et actions ne peuvent être poursuivis qu'avec l'approbation du Comité.

3.3 Les chargés de mission

Ils sont chargés par le Bureau National de gérer certains domaines comme la trésorerie, les périodiques, le site (vitrine, boutique et fichier de l'Association), les adhésions et abonnements, les brochures, la liaison avec le secrétariat et les Régionales... Ils étudient les problèmes à traiter, tout particulièrement dans les réunions du groupe gestion, et font des propositions au Bureau.

3.4 Les commissions nationales

- Elles répondent aux besoins des collègues qui rencontrent les mêmes problèmes et qui souhaitent participer à l'élaboration de réponses collectives.
- Elles contribuent à préparer les débats du Comité National et du Bureau et, sur mandat de ce dernier, affinent telle ou telle position.
- Elles alimentent, par la rédaction d'articles, les périodiques ou les pages du site de l'Association.
- Elles peuvent proposer la création de groupes de travail sur des thèmes précis.

Chaque adhérent peut s'y investir par l'intermédiaire de commissions régionales, ou en participant aux réunions des commissions nationales (éventuellement par courriels ou vidéoconférences) et tout particulièrement à celles qui ont lieu pendant les Journées Nationales annuelles.

3.5 Les groupes de travail

D'une durée limitée, ils sont chargés de mener à bien des projets déterminés, par exemple en écrivant des brochures (comme le groupe « JEUX et mathématiques »), en animant le site de l'APMEP ou Publimath (avec l'ADIREM).

3.6 Les représentants de l'APMEP

L'APMEP est représentée dans diverses associations et sociétés savantes amies.

Plus de détails sur www.apmep.fr

3.7 Ressources de l'APMEP

L'APMEP ne vit que des cotisations de ses adhérents, des abonnements à ses périodiques, de la vente des brochures qu'elle édite ou diffuse, des droits de photocopie de ses publications, des dons qu'elle perçoit et du total bénévolat de ses responsables et chargés de mission.

3.8 Les Régionales de l'APMEP

L'APMEP est structurée en Régionales qui correspondent, à peu près, aux académies. La proximité des collègues en fait des lieux privilégiés de réflexion pour tous ses adhérents et d'accueil pour les nouveaux. Facilitant les échanges entre cycles et types d'enseignement, entre générations, avec les structures nationales, incitant au travail coopératif, leur rôle est déterminant pour l'image de l'Association. Elles disposent d'élus au Comité National. Chaque année, une Régionale organise les Journées Nationales de l'APMEP.

Plus d'informations sur www.apmep.fr/Regionales



4 Pourquoi adhérer à l'APMEP ?



Affiche
téléchargeable
à utiliser!

Liens de téléchargement
de cette affiche
sur la page



www.apmep.fr/Nous-soutenir

4.1 Qu'est-ce que l'APMEP ?

Les missions de l'APMEP sont de promouvoir l'enseignement des mathématiques et de défendre les intérêts de ceux qui les enseignent. Dans ces buts, elle mène une politique active et dynamique, comme en témoignent ses prises de position, ses propositions, ses revendications, ses productions, ses interventions et ses efforts de communication.

Par le nombre et la variété de ses adhérents, professionnels « de terrain », l'APMEP a une bonne connaissance des conditions réelles de l'enseignement des mathématiques et de ses difficultés ; elle est donc une interlocutrice sérieuse auprès du ministère l'Éducation Nationale et de tous les partenaires du système éducatif, spécialisés ou non en mathématiques.

Son site internet et ses diverses publications permettent en outre au « grand public » de se documenter sur les mathématiques et leur enseignement.

Depuis des décennies, ses réflexions et travaux internes en font un « laboratoire pédagogique » reconnu et une force de propositions au service de l'amélioration des programmes et de l'apprentissage des mathématiques. Enfin, l'APMEP contribue à la formation des professeurs de mathématiques et des professeurs des écoles, d'une part en organisant des colloques ou séminaires de travail et, d'autre part, en publiant des périodiques et ouvrages professionnels.



L'APMEP est totalement indépendante; elle ne vit que des cotisations, des productions réalisées par ses militants et du total bénévolat de tous ses membres, y compris ses responsables. De par son organisation interne (Régionales, Commissions...) et sa position hors « institution », elle est aussi un lieu :

- de libre parole où chacun peut s'exprimer en dehors de toute hiérarchie et y enrichir sa réflexion,
- de décisions et de propositions démocratiquement arrêtées,
- d'actions conduites en toute liberté.

De plus, pour tous ses adhérents, « de la maternelle à l'université », l'APMEP est une coopérative pédagogique multipliant :

- les services :
site, Publimath, périodiques, brochures, formations en ligne (Les mercredis de l'APMEP),...
- les possibilités d'échanges d'idées pédagogiques et de recherche
(Journées Nationales, Journées Régionales, séminaire, commissions...).

Aucune autre structure n'offre aux enseignants de mathématiques l'intégralité de ces possibilités.

Un enseignant seul ou une équipe isolée ne peuvent se faire entendre sur les problèmes fondamentaux concernant leur enseignement alors que leur participation à l'APMEP peut leur permettre de formuler des revendications clés, d'agir, de peser. Mais l'APMEP sera d'autant plus une force irremplaçable de propositions et d'action, surtout en des conjonctures « non porteuses », qu'elle sera, par son nombre d'adhérents, encore plus représentative de la communauté des enseignants de mathématiques. Il y a urgence à être plus nombreux pour être plus forts, pour faire en sorte que la conjoncture politique et ses traductions budgétaires ne pèsent pas lourdement sur l'enseignement des mathématiques.

L'APMEP ne cesse d'œuvrer face aux énormes problèmes causés par la massification de l'enseignement, notamment en portant une attention constante à l'évolution des programmes, aux horaires, aux méthodes d'enseignement, à la maîtrise des effectifs, à la formation initiale et continue des enseignants... Pour y défendre vos intérêts et ceux de l'enseignement des mathématiques, elle a besoin de vous.

4.2 Qui peut adhérer à l'APMEP?

Peuvent adhérer à l'APMEP toutes les personnes se préparant à exercer, exerçant ou ayant exercé des activités d'enseignement, de recherche, de formation, d'animation ou de contrôle concernant l'enseignement mathématique de la maternelle à l'université. Parmi elles :

- les membres de l'enseignement public, de l'enseignement agricole et de l'enseignement privé sous contrat;
- avec l'accord du Bureau National, des personnes n'appartenant pas à ces catégories peuvent être membres de l'association. En faire la demande auprès du secrétariat.
- les établissements scolaires, les bibliothèques universitaires peuvent s'abonner à *Au fil des maths* mais pas adhérer à l'association.

4.3 Avantages de l'adhésion à l'APMEP

Les adhérents de l'APMEP bénéficient :

- d'une réduction fiscale de 66 % sur le montant total de leur cotisation au titre du don aux œuvres d'intérêt général;
- du tarif « adhérent/abonné » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP et de 5 % sur le prix public des autres brochures, sauf exception);
- des droits réduits d'inscription aux Journées Nationales;
- de l'envoi gratuit de *Au fil des maths* version papier (sauf pour les adhésions gratuites par parrainage et les demandes spécifiques) et de l'accès à ses compléments numériques;
- et pour la première adhésion (non gratuite), de deux brochures « cadeau » en ajoutant 6 € pour les frais de port. Pour une adhésion par le site internet, prendre contact avec le secrétariat pour obtenir les brochures cadeaux.



4.4 Comment adhérer à l'APMEP?

Adhérez de préférence en ligne sur www.apmep.fr/Adherer dès le mois d'octobre 2024 pour l'année civile 2025.

Les adhérents à jour de leur cotisation 2024 recevront un message électronique (un courrier papier en cas d'absence d'adresse électronique) pour renouveler leur cotisation courant novembre.

Un formulaire d'adhésion papier est disponible dans cette plaquette Visages de l'APMEP 2024-2025. Cet appel sera renouvelé dans *Au fil des maths* de décembre et dans le premier BGV de l'année 2024. Courant mars et mai, les ex-adhérents de 2024 qui n'auront pas payé leur cotisation seront contactés.

Le prélèvement automatique aura lieu début février; en dehors de celui-ci, le mode privilégié est le paiement en ligne.

Des formulaires d'adhésion seront aussi disponibles au secrétariat (secretariat-apmep@orange.fr), sur le site www.apmep.fr/Adherer et dans les Régionales de l'APMEP.



Adhérer



Faire un don

4.5 Soutenir l'APMEP

Pour soutenir l'APMEP et encourager ses militants il est demandé aux adhérents :

- de renouveler leur adhésion au plus tard en février;
- d'abonner leur établissement au bulletin *Au fil des maths*;
- d'acheter les brochures de l'APMEP;
- de déclarer à leur établissement les photocopies des publications de l'APMEP ou les utilisations de fichiers électroniques, notamment les projections, et de veiller à ce qu'il les transmette au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC www.apmep.fr/IMG/pdf/explication-CFC.pdf).

L'APMEP incite toutes les personnes reconnaissantes de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'association à faire un don sur www.apmep.fr/Faire-un-don.

4.6 Abonnement au bulletin *Au fil des maths*

1) Pour les adhérents

Au fil des maths, sous forme papier (quatre numéros par an), est envoyé gratuitement à tous les adhérents de l'APMEP, sauf demande contraire explicite ou adhésion gratuite. La version numérique est accessible à tous les adhérents.

2) Pour les établissements scolaires, les bibliothèques et les personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas adhérer

Les établissements scolaires, les bibliothèques peuvent s'abonner à *Au fil des maths* mais ne peuvent pas adhérer. Ils reçoivent aussi le BGV.

L'abonnement seul ne donne pas la qualité d'adhérent.

Les abonnements souscrits à partir du 1^{er} octobre 2024 sont valables dès souscription et pour l'année 2025. Les frais de port sont inclus dans les abonnements.

Les abonnés non adhérents à *Au fil des maths* bénéficient du tarif adhérent ou abonné pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP).

Les factures d'abonnement et d'achat de brochures sont établies au nom de celle ou celui qui règle la facture. Rappelons qu'un adhérent ne peut pas se faire rembourser son adhésion par son établissement scolaire mais bénéficie d'une réduction fiscale conséquente.



4.7 Bulletins d'adhésion



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

Première adhésion valable pour l'année 2025

(formulaire utilisable à partir du 1^{er} octobre 2024)

Adhérez de préférence en ligne sur www.apmep.fr

sinon utilisez ce formulaire :

Vos coordonnées M. ou Mme, Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : e-mail :

Régionale ou académie de : Date de naissance :

Votre situation professionnelle

- étudiant 1^{er} degré 2nd degré indice \leq 458 2nd degré indice $>$ 458 (5^e échelon)
 enseignant dans le supérieur, inspecteur service partiel contractuel retraité

Nom et type de l'établissement d'exercice :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Pour toute question concernant la confidentialité des données, écrire à : contactrpgpd@apmep.fr.

Périodiques de l'APMEP et publications

Tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP.

- Le **BGV**, pour tout savoir sur l'actualité mathématique et de l'APMEP, désormais en infolettre reçue par mail.
- **Au fil des maths**, pour se documenter, réfléchir, se former ..., sous forme papier et numérique.

Tous les adhérents bénéficient du tarif « **adhérent/abonné** » pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % de réduction sur le prix public des brochures non APMEP.

Montant de la cotisation :

- étudiant ou stagiaire : **10 €** autre catégorie (sauf offre spéciale Journées Nationales) : **30 €**

Avec 6 € de frais d'expédition l'APMEP, vous offre deux brochures à choisir uniquement dans la liste suivante dans la limite des stocks disponibles.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> JEUX 4 - de l'intérêt des problèmes de rallyes (n° 97) | <input type="checkbox"/> Jeux 6 (n° 144) |
| <input type="checkbox"/> Les statistiques en classe de seconde (n° 138) | <input type="checkbox"/> Jeux 7 (n° 169) |
| <input type="checkbox"/> Les narrations de recherche de l'école primaire au lycée (n°151) | <input type="checkbox"/> Jeux 8 (n° 185) |
| <input type="checkbox"/> La règle dans tous ses états (n° 165) | <input type="checkbox"/> Jeux École 2 (n° 199) |
| <input type="checkbox"/> Maths à crédit (n° 166) | <input type="checkbox"/> Réflexions sur les programmes de mathématiques du collège et de l'école élémentaire (n° 159) |
| <input type="checkbox"/> Statistique au lycée – Vol 2 - Activités pour la classe (n° 167) | <input type="checkbox"/> Des mathématiques dans de bien belles choses (n° 1004) |
| <input type="checkbox"/> La distributivité dans tous ses états (n° 193) | <input type="checkbox"/> Et si on prenait la tangente? (n° 1006) |
| <input type="checkbox"/> Fichier Évariste T1 (n° 98) | <input type="checkbox"/> Agrandir, réduire... dans tous les sens (n°1010) |
| <input type="checkbox"/> Fichier Évariste T2 (n° 132) | <input type="checkbox"/> Prof de maths, un chouette métier! T1 et T2 (n°1018 et 1019) |
| <input type="checkbox"/> Les problèmes du Prof Ila Ransor (n° 1002) | <input type="checkbox"/> Maths & puzzles (n° 1009) |
| <input type="checkbox"/> Probabilités au collège (n° 198) | |
| <input type="checkbox"/> Jeux 5 (n° 119) | |

Pour une adhésion par le site internet, prendre contact avec le secrétariat pour obtenir les brochures cadeaux.

Total à payer : € + **6 €** (frais d'expédition si demande de brochures gratuites) = €

Mode de paiement : par chèque, par virement à l'ordre de l'APMEP (FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)

Date : Signature :

Adhérez de préférence en ligne, sinon envoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à
APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

Renouvellement de votre adhésion pour 2025

À n'utiliser ni pour une première adhésion ni pour abonner un établissement

Renouvelez de préférence votre adhésion en ligne sur www.apmep.fr

sinon utilisez ce formulaire :

Vos coordonnées Numéro d'adhérent (si vous le connaissez) : Régionale de :

M. ou Mme, Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : e-mail :

Nom et type de l'établissement d'exercice :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Pour toute question concernant la confidentialité des données, écrire à : contactrgpd@apmep.fr.**Merci de payer votre cotisation avant le 15 février (ou de modifier le tarif avant le 31/12/24 pour le prélèvement automatique).**

- Cocher, parmi les cotisations ci-dessous, celle correspondant à votre situation.

10 € étudiant

39 € <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> conjoint d'adhérent	Membre d'une association partenaire ★
45 € <input type="checkbox"/> 1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> contractuel	Pour les cas ci-contre, 35 € <input type="checkbox"/>
45 € <input type="checkbox"/> 2 nd degré indice ≤ 458 <input type="checkbox"/> services partiels	Indiquer l'association ★ :
75 € <input type="checkbox"/> 2 nd degré indice > 458 (5 ^e échelon)	Pour les cas ci-contre, 57 € <input type="checkbox"/>
75 € <input type="checkbox"/> enseignant dans le supérieur, inspecteur	Indiquer l'association ★ :
120 € <input type="checkbox"/> soutien APMEP	
180 € <input type="checkbox"/> super soutien APMEP	

★ Union des Professeurs de Physique et Chimie; Société Mathématique de France; Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française; Société de Mathématiques Appliquée et Industrielle; MATH.en.JEANS; Femmes et Maths; Les Maths En Scène; Société Informatique de France; M@ths'n Co.

Merci de contacter le secrétariat avant le 31 décembre si vous souhaitez autoriser l'APMEP à prélever votre cotisation ou si vous l'avez déjà autorisée à le faire et si vous avez récemment changé de compte, en envoyant un RIB accompagné d'une nouvelle autorisation de prélèvement, disponible sur www.apmep.fr ou pour annuler votre autorisation de prélèvement. Si vous êtes déjà au prélèvement automatique, l'APMEP vous contactera en décembre 2024.

Périodiques de l'APMEP Tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP

- Le **BGV** en infolettre, consultable et téléchargeable par tous les adhérents sur www.apmep.fr
- **Au fil des maths**, sous forme numérique et papier sauf indication ci-dessous :
Ne pas envoyer le bulletin sous forme papier

Brochures Tous les adhérents bénéficient du tarif « **adhérent/abonné** » pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % de réduction sur le prix public des brochures non APME, sauf exception. Achetez de préférence vos brochures en ligne sur www.apmep.fr. Vous pouvez aussi les acheter dans votre Régionale de l'APMEP, ou en contactant le secrétariat.

Mode de paiement : par prélèvement vers le 2 février 2024. Joindre un formulaire SEPA (voir sur le site)Vous préférez régler : par chèque, par virement à l'ordre de l'APMEP (FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)

Date : Signature :

Envoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à **APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS**



5 Les publications de l'APMEP

5.1 Le « BGV »

BGV *Bulletin Grande Vitesse*

N° 237 juillet 2024 ISSN 0296 - 533X (imprimé) - ISSN 2606-0345 (en ligne)

Le nouveau bureau
2024/2025



Éditorial : L'école que nous voulons

L'école que nous voulons est une école émancipatrice, qui apprend à penser, à coopérer, à faire société. Elle accompagne chaque élève sur le chemin de la citoyenneté en l'aidant à acquérir des savoirs, en développant sa curiosité et son esprit critique. Elle accueille ensemble tous les enfants, celles et ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. Ce ne sont pas des mots de circonstance, ils expriment nos valeurs profondes. On les retrouve dans notre texte d'orientation.

Lire l'éditorial

Sur la photo : les membres du Bureau national (voir page 29)

Initié en 1982 par un Supplément au Bulletin de l'APMEP, le BGV est devenu depuis septembre 2020 une lettre d'information. Elle a vocation à informer en temps réel sur l'actualité de l'enseignement des mathématiques et sur la vie de l'APMEP. Elle est envoyée régulièrement aux adhérents par courrier électronique et accessible sur le site.

Ces rubriques sont disponibles sur apmep.fr,
elles sont régulièrement mises à jour

Actualités institutionnelles

- PISA 2022 : analyses des résultats sur le site OCDE et par la DEPP

Pour en savoir +

Nos partenaires

- État des lieux des groupes IREM sur l'enseignement de l'informatique

Pour en savoir +

Congrès, colloques et manifestations

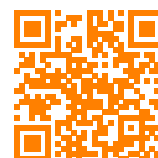
- Colloque de la COPIRELEM : les vidéos des conférences captées lors du colloque arrivent en ligne.
- 16ème Université du Secteur Langues du GFEN

Pour en savoir +

Ressources et publications

- Éducation & Didactique, rend hommage à **Guy Brousseau**
- **En kiosque chez Tangente** : *PI et les autres* (HS 90) et *Les maths des Jeux olympiques* (217)

Pour en savoir +



www.apmep.fr/Le-BGV



www.apmep.fr/Le-BGV-dynamique



Claire PIOLTI-LAMORTHE présidente de l'association, est la responsable éditoriale de cette publication.

À partir du n° 234, en février 2024, quatre rubriques sont devenues dynamiques. Chacune d'elles est mise à jour sur le site entre deux numéros du BGV.

Le BGV « spécial Journées Nationales » est, quant à lui, maintenu en version papier.

Anne-Sophie SUCHARD se charge de sa réalisation si les organisateurs des JN le lui demandent.

5.2 L'APMEP en ligne – le site : www.apmep.fr

Responsable : **Michel SUQUET**



le site www.apmep.fr

Si vous êtes disponible pour donner un peu plus de votre temps, l'équipe qui administre le site de l'APMEP cherche des volontaires pour contribuer à la mise à jour des pages et à la maintenance. Formation assurée.



www.apmep.fr/Actualites-de-l-APMEP-selection



www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2023-2024



www.apmep.fr/Math-medias-avec-l-APMEP-2024-2025

5.3 Réseaux sociaux

Responsables : **Alice ERNOULT** et **Sophie ROUBIN**

Le compte **X-Twitter** @APMEP_Nat https://twitter.com/Apmep_Nat de l'APMEP diffuse les informations et publications de l'Association, partage les publications des associations partenaires et permet de diffuser l'ensemble des réactions du Bureau.

Le mot-dièse #jnAPMEP sert à mettre en avant les publications ayant comme sujet les Journées Nationales de l'APMEP. Ce mot clé ayant été utilisé depuis plusieurs années, c'est une façon simple de retrouver les tweets qui ont été faits par tous les participants.

Sur la page **Facebook** www.facebook.com/APMEPNat, des événements sont créés, notamment pour annoncer les mercredis de l'APMEP.

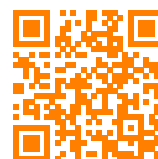
Le compte **LinkedIn** de l'APMEP est <https://www.linkedin.com/company/apmep/>



X-twitter



facebook



LinkedIn



5.4 Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP

Responsable de l'équipe éditoriale : **Cécile KERBOUL**



Le site d'*Au fil des maths*.

Depuis 2018, l'APMEP publie une revue unique *Au fil des maths*, trimestriel de 96 pages accompagné d'une revue numérique augmentée, publiant de nombreux articles supplémentaires.

Au fil des maths est une revue professionnelle qui interroge tous les enjeux de l'enseignement des mathématiques de la maternelle à l'université.

Elle constitue une interface entre le travail du professeur dans sa classe et la culture mathématique, prise dans un sens large.

Pour cela, elle propose un fil rouge qui peut comporter un axe « vertical » interniveaux, complété d'articles sur des thèmes variés.

Par ailleurs, une partie dans un style plus léger accompagne et « entretient le moral » du professeur dans ses soucis et bonheurs quotidiens.

Au fil des maths offre ainsi :

- une revue papier, avec une analyse fine de ressources mises à disposition des enseignants dans une fonction de mutualisation mais aussi de recension de différents médias (articles, films, outils, objets...),
- une revue numérique, avec des liens vers des ressources complémentaires, des vidéos, ainsi que des articles supplémentaires « *fil rouge* » ou sur des thèmes variés pour se former, faire réfléchir ou approfondir certains sujets,
- un lien vers l'Association et ses engagements (propositions, revendications...).

Dans chaque numéro, après l'éditorial de la Présidente et le mot de la rédaction, on trouve cinq rubriques

- *Opinions* : points de vue d'acteurs reconnus, dans la communauté mathématique ou « extérieurs », sur la politique éducative, la politique sociétale, le fonctionnement, les moyens publics, etc. ; vision des mathématiques sur la société ; communications de didactique ; billets d'humeur...
- *Avec les élèves* : expériences de classe, échanges de pratiques pour tous niveaux, de l'école à l'université,
- *Ouvertures* : science mathématique, interdisciplinarité, documentation, analyse et utilisation des ressources, international,
- *Récréations* : jeux, problèmes et concours (solutions proposées sur le site), détente...
- *Au fil du temps* : histoire des mathématiques, recensions, coups de cœur, événements...

Chaque adhérent reçoit la revue papier chaque trimestre et a un accès à la revue numérique. Toutefois le choix est laissé à chacun de ne pas recevoir la revue papier, tous les articles publiés étant évidemment consultables aussi en ligne!

Le compte X-Twitter @AuFilDesMaths partage des nouvelles de l'équipe éditoriale et permet d'être informé des parutions d'articles sur la revue numérique augmentée, des fils rouges à venir, des appels à articles, etc.



Le site d'*Au fil des maths*.
afdm.apmep.fr

Il est possible de faire abonner son établissement.

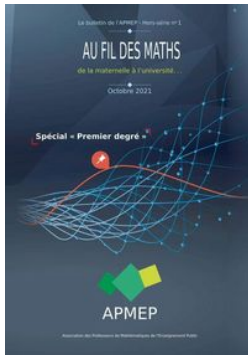
- Pour les établissements de France, Andorre, Monaco et les établissements européens qui n'ont pas de numéro de TVA intracommunautaire : 60 €;
- pour les établissements européens ayant un numéro de TVA intracommunautaire : 56,87 €;
- pour la Guyane, Mayotte et les établissements des pays hors Union Européenne : 64 €;
- pour les établissements des DOM-TOM : 65 €.

Abonnement à la revue *Au fil des maths* sur www.apmep.fr/Abonnement



Au fil des maths

Hors-série n° 1, spécial Premier degré, octobre 2021



Au fil des maths
Hors-série n° 1.

Partage et échange

Ce hors-série d'*Au fil des maths* « Spécial Premier Degré » est une fenêtre ouverte sur quelques ressources pour la pratique des mathématiques en classe et exalte la capacité de partage et d'échange de collègues et didacticiens.

L'école maternelle et élémentaire est le premier lieu d'apprentissage des mathématiques, celui de la construction de concepts fondamentaux comme le nombre entier; il était donc tout simplement naturel que ce premier hors-série d'*Au fil des maths* soit consacré au premier degré.

Nous espérons que l'ensemble de ce numéro composé d'articles inédits ainsi que d'anciens articles augmentés de témoignages de collègues vous sera utile à la fois pour votre culture mathématique et didactique personnelle, et dans votre pratique de classe.

L'APMEP est heureuse de mettre à disposition ce hors-série **en accès libre et gratuit**. N'hésitez pas à le diffuser auprès de vos collègues!

www.apmep.fr/Au-Fil-des-Maths-Hors-serie-no1



5.5 Brochures

Responsables : **Nicole TOUSSAINT, Jean FROMENTIN et Sébastien PLANCHENAU**



APMEP

Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
de la maternelle à l'université

Recherche



Accueil > Librairie

NOUVEAUTÉS

TOUTES LES BROCHURES

DOSSIERS JEUX

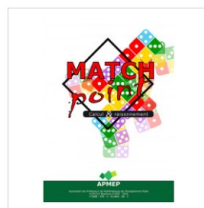


JEUX-ÉCOLLÈGE 4

22,00 €

Ajouter au panier

Détails



Match Point - Calcul & raisonnement

22,00 €

Ajouter au panier

Détails



Calcul mental et automatismes en première

12,00 €

Ajouter au panier

Détails



JEUX-ÉCOLLÈGE 5

22,00 €

Ajouter au panier

Détails

Pour aider les enseignants de mathématiques et leur proposer la plus grande gamme possible d'ouvrages, l'APMEP s'efforce de :

- **poursuivre sa propre édition de brochures.** Tous les intervenants y sont bénévoles, d'où leur faible prix public. De plus, tous les adhérents et les établissements abonnés à *Au fil des maths* – le bulletin de l'APMEP bénéficient d'une réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP,
- **poursuivre sa politique de coédition.** En étant « maître d'œuvre », l'APMEP garde la décision des prix et des réductions. Sinon, le niveau des prix et des réductions est négocié,



- **poursuivre sa politique de codiffusion.** L'APMEP attire l'attention de ses adhérents sur des ouvrages qu'elle juge particulièrement intéressants de ses partenaires ACL-Les éditions du Kangourou et Tangente-Pole Éditions, etc. et les met à leur disposition au meilleur prix possible.

Cette politique demande à l'APMEP des investissements importants (en temps et en argent). En retour des services rendus, l'APMEP souhaite vivement :

- que des groupes de travail, des isolés (adhérents ou non!), lui proposent des brochures. Elles sont soumises à des lecteurs qui décident de leur acceptation, éventuellement après des modifications suggérées aux auteurs,
- qu'elle puisse travailler avec des équipes IREM (dont les membres sont, bien évidemment, souvent adhérents de l'APMEP),
- que son service librairie soit soutenu par des achats, c'est la condition de son développement.

Enfin, l'APMEP bénéficie de droits sur les photocopies et les projections de ses documents. N'hésitez donc pas à photocopier et à projeter des documents APMEP pour vos classes et surtout, n'oubliez pas de les déclarer lorsque votre établissement fait partie du panel de déclaration des droits de copie et de projection. C'est une source de revenus non négligeable pour l'APMEP.

Les nouvelles brochures, APMEP ou en codiffusion, sont annoncées dès parution sur www.apmep.fr, sur nos réseaux sociaux et dans nos périodiques. Pour chacune d'elles, nous nous efforçons de proposer des descriptions et recensions dans les bulletins, un renvoi à la fiche Publimath et des extraits téléchargeables. En plus des brochures papier, l'APMEP propose des brochures et des compléments téléchargeables en pdf.

Achat de brochures

Vous pouvez acheter les brochures :

- **en ligne sur www.apmep.fr/Les-brochures-de-l-APMEP** (moyen recommandé),
- auprès de votre Régionale,
- auprès du secrétariat national de l'APMEP (secretariat-apmep@orange.fr).

Participation aux frais d'expédition des brochures

Aucun frais pour les ouvrages pris au local national ou dans les locaux des Régionales. Pour les envois par courrier, l'APMEP s'efforce de facturer les frais d'emballage et d'expédition au plus près des frais réels.

- **Les frais de port sont offerts pour toute commande de brochures (exclusivement de brochures APMEP) supérieure ou égale à 80 €.**
- Pour les brochures commandées en ligne sur www.apmep.fr, les frais de port et d'emballage sont calculés automatiquement.
- Pour les brochures commandées par courrier postal, voici les tarifs à titre indicatif, susceptibles de variations :





Nombre de brochures	Prix nets vers France Andorre et Monaco	Prix nets vers OM 1*	Prix nets vers OM 2**
1 brochure (tarif lettre)	5,00 €	7,00 €	10,00 €
2 brochures (tarif lettre)	6,00 €	10,00 €	16,00 €
3 ou 4 brochures (Colissimo)	9,00 €	19,00 €	30,00 €
5 à 7 brochures (Colissimo)	10,00 €	24,00 €	42,50 €

* **OM1** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, St-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, St-Barthélémy.

** **OM2** : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Pour 8 brochures ou plus et les autres destinations,

contacter le secrétariat de l'APMEP : secretariat-apmep@orange.fr - 01 43 31 34 05

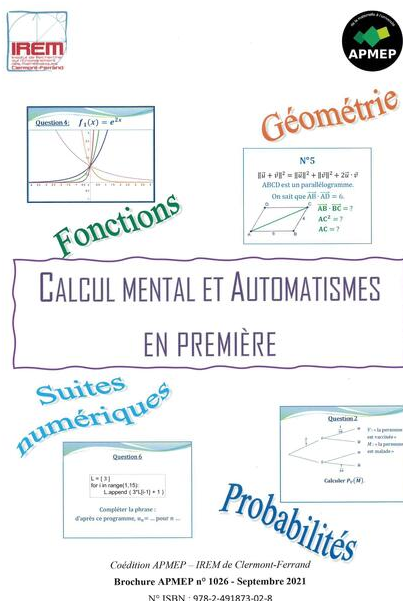
5.6 Brochures de l'APMEP



Les brochures de l'APMEP sont en vente, dans la limite du stock disponible, sur notre librairie en ligne www.apmep.fr/Librairie.

Le tarif adhérent ou abonné permet de bénéficier d'une réduction de 30 % par rapport au prix public.

La liste des brochures de l'APMEP et de ses partenaires est disponible sur www.apmep.fr/Liste-des-brochures-de-l-APMEP



« **Calcul mental et Automatismes en première** » est issue du travail d'un groupe de l'IREM de Clermont-Ferrand. Comme les deux brochures précédentes du même IREM, pour le Collège et la seconde, elle vise à ancrer les notions rencontrées tout au long de l'année de la classe de Première en mathématiques et travailler des réflexes calculatoires, d'asseoir des méthodes, de consolider des connaissances, de construire des représentations mathématiques usuelles qui seront ensuite mobilisables lors de la résolution d'exercices plus complexes et de problèmes.

En plus de la brochure, vous pourrez avoir accès aux fichiers numériques téléchargeables sur <https://www.apmep.fr/Calcul-mental-et-automatismes-en-premiere>.

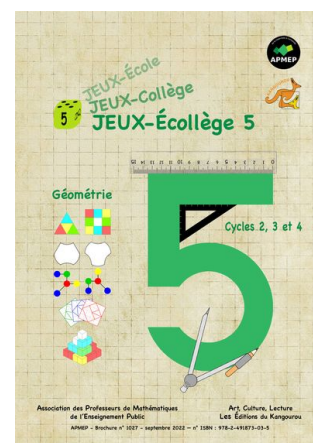
Les collègues de lycée devraient largement apprécier **cette bulle d'oxygène d'activités mentales servies sur un plateau** : cet avis d'une relectrice de cette brochure montre combien nous pouvons vivement la conseiller à tout professeur de lycée.



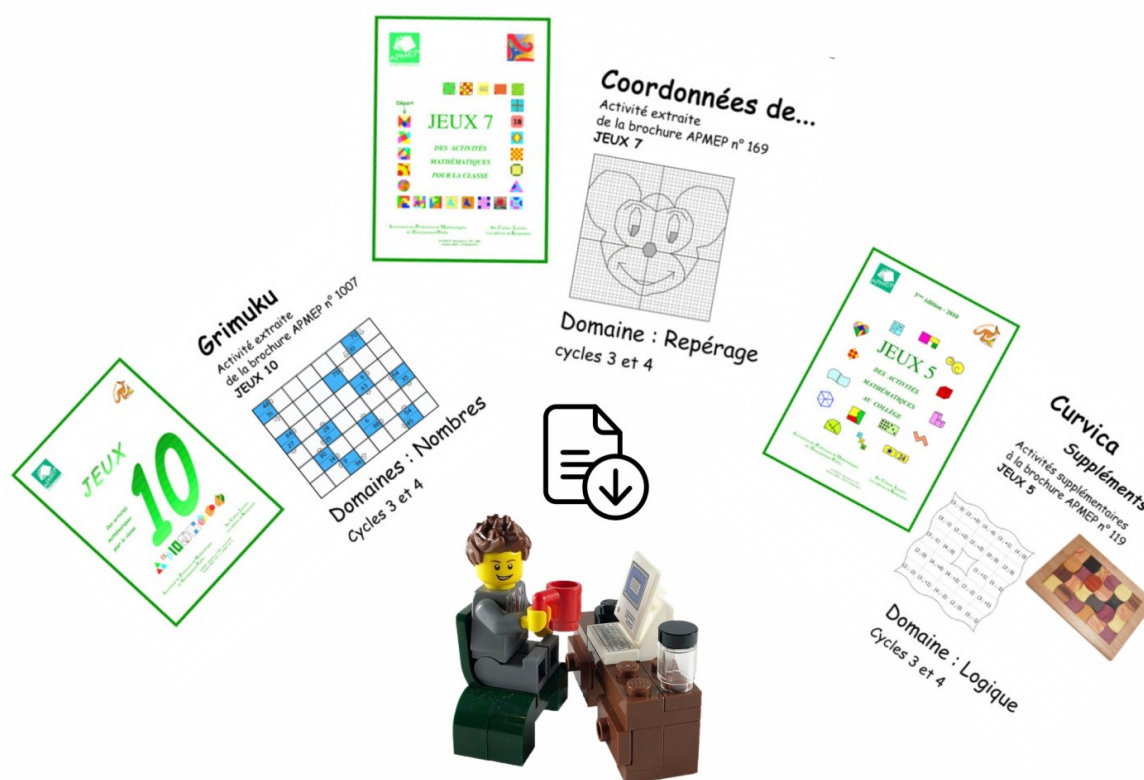
Si vous enseignez aux cycles 2, 3 ou 4 et n'avez pas encore acquis cette dernière pépite issue du travail du groupe « Jeux et Mathématiques » de l'APMEP, alors dépêchez-vous de la commander dans la librairie!

La brochure Jeux-Écollège 5 est constituée de cinq jeux qui vous permettront de travailler de nombreuses notions mathématiques en géométrie avec vos élèves.

En plus de la brochure, vous pourrez avoir accès aux compléments téléchargeables sur <https://www.apmep.fr/Jeux-Ecollege-5>



5.7 Ressources de l'APMEP téléchargeables



De nombreuses brochures sont téléchargeables gratuitement sur notre librairie en ligne www.apmep.fr/Librairie

Certaines d'entre elles peuvent encore être commandées sur papier dans la limite des stocks disponibles. Vous y trouverez en particulier les nombreux « Dossiers Jeux » téléchargeables dans la librairie et utilisables de l'école au lycée. Chaque dossier comprend une ou plusieurs activités extraites de nos brochures JEUX. Ils sont gratuits (achat à 0 €) ou payants à 3 € ou 5 € suivant leur nombre de pages. Après votre achat, vous obtenez par téléchargement les fichiers numériques (PDF) de ces activités.

Vous trouverez l'ensemble du descriptif des différents dossiers Jeux sur notre site www.apmep.fr/Les-dossiers-Jeux-de-l-APMEP





Nouveauté 2024 : Les fabuleux dossiers FabJeux



www.apmep.fr/Les-dossiers-FabJeux-de-l-APMEP

Notre petite dernière est la toute nouvelle rubrique « **Les dossiers FabJeux** ».

Vous y trouverez des fiches de jeux de cartes prêtes à être photocopiées, plastifiées et découpées pour une utilisation directe en classe.

Inspirés des activités des brochures JEUX, ces dossiers les complètent en ciblant des notions précises des programmes, notions signalées sur la page de garde de chaque dossier.

Droits de copie

Ces dossiers sont téléchargeables gratuitement, cependant nous vous demandons en contrepartie de **déclarer les photocopies dès que cela est posé dans votre établissement**.

En effet, notre Association ne vit que des cotisations de ses adhérents et de la vente de ses brochures. Les retours en numéraire des droits de copie sont loin d'être négligeables pour l'APMEP.

Si vous enseignez les mathématiques de la maternelle à l'université, et si vous n'êtes pas adhérent, n'hésitez pas à rejoindre l'APMEP et à la faire connaître autour de vous. **L'adhésion se fait en ligne**. Vous pouvez aussi **nous soutenir** par d'autres moyens.

5.8 Brochures codiffusées par l'APMEP



Les brochures codiffusées par l'APMEP sont en vente sur notre librairie en ligne

www.apmep.fr/Librairie

dans la limite du stock disponible. Le tarif adhérent ou abonné permet de bénéficier de la seule réduction légale de 5 % par rapport au prix public.



Deux des nombreuses brochures disponibles.



6 Les ressources fournies par l'APMEP

6.1 Issues des commissions nationales

De nombreuses ressources sont disponibles, tant pour l'enseignement que pour la réflexion personnelle.

du Cycle 1 au Cycle 4	Lycée LEGT	Lycée Professionnel
Formation des enseignants	Enseignement Supérieur	

6.2 Les annales

Responsables : **Denis VERGÈS** et **Victor-Emmanuel DUBAU**

Annales des concours de recrutement CRPE, CAPES, Agrégation
sujets et corrigés



Annales examens et concours niveau Terminal « Brevet, CAP, BEP, Bac, BTS, Concours »
sujets et corrigés



Annales des Olympiades académiques de mathématiques en individuel, en équipe
sujets et corrigés .



6.3 Coopmaths

En collaboration avec l'APMEP, l'équipe du collectif **CoopMaths** a travaillé sur une mise à disposition de nos annales et de leurs corrections.

Elles ont été découpées par exercices et indexées par mots clés. Ces exercices sont disponibles en vidéoprojection mais on peut également sélectionner des exercices, les exporter et générer des sujets de brevets blancs associés de leurs corrections (consultez la vidéo "**Réaliser un PDF avec une sélection d'exercices du DNB**").

Coopmaths.fr et le **générateur MathALÉA** sont des ressources gratuites et libres de droit, maintenus bénévolement par un petit groupe d'enseignants.



coopmaths.fr



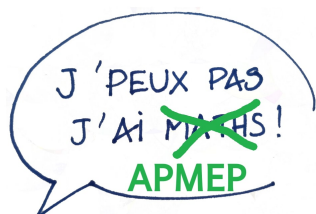
vidéo



MathALEA

6.4 Les mercredis de l'APMEP

Responsable : **Agnès GATEAU**



www.apmep.fr/Les-mercredis-de-l-APMEP-echanges-et-formation

Un espace d'échanges et de formation dédié aux questions de l'enseignement des maths à l'école primaire. Les mercredis de l'APMEP, ce sont des conférences, ateliers, présentations et analyse de pratiques, animés par des collègues enseignants, formateurs, chercheurs.



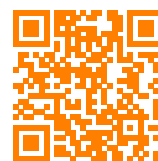
Ils sont destinés à tous ceux qui sont désireux de se former, d'échanger sur des problématiques liées à leurs pratiques et aux questionnements qui en émergent. Les mercredis de l'APMEP sont organisés sous forme de visio-rencontres le mercredi de 17h à 18h30, accessibles sans inscription.

6.5 Mathsscope

Responsable : **Laurence CANDILLE**

Mathscope est une plateforme d'accompagnement pédagogique à destination des enseignants et de leurs classes, contenant des parcours adaptatifs développés autour d'une notion, des vidéos.

L'idée principale est de remédier aux erreurs des élèves par des aides et des « feedbacks ».



www.apmep.fr/Mathscope

6.6 Publimath



Base de ressources pour l'enseignement des mathématiques

Responsables : **Michèle BECHLER et Hombeline LANGUEREAU**



www.apmep.fr/Publimath

Publimath est une base de ressources bibliographiques développée par l'APMEP et l'ADIREM (Assemblée des Directeurs d'IREM) depuis 1996 avec le soutien de la CFEM (Commission Française de l'Enseignement des Mathématiques) et de l'ARDM (Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques).

Publimath contient un ensemble de fiches décrivant des publications destinées à enrichir la culture professionnelle de celles et ceux qui enseignent les mathématiques (livres, revues, logiciels, vidéos, ressources numériques, etc.) enrichies, pour certaines, de compléments en anglais, allemand, espagnol, italien ou portugais.

Chaque fiche **Publimath** comporte les informations bibliographiques, un résumé informatif et une liste de mots clés précisant les contenus des ouvrages. Un glossaire est associé à la liste de mots clés. Il contient des notices de deux types : les unes apportent des précisions sur la signification des termes utilisés en mots clés, les autres des éléments de biographie des personnes dont le nom est un mot clé. Ainsi, tout internaute peut avoir immédiatement une idée précise du contenu d'un ouvrage.

Certaines fiches **Publimath** proposent des pistes d'utilisation en classe, entre autres pour des albums de littérature jeunesse ou des documents de popularisation des mathématiques.

Publimath, c'est 38 800 fiches de publications, 4 200 notices de glossaire répertoriées dans 20 domaines. Plus de 19 000 fiches référencent des ressources en ligne dont 14 600 sont associées à leur PDF dans la Bibliothèque numérique. C'est le cas notamment pour tous les articles de Repères-IREM. La mise en ligne des articles du Bulletin de l'APMEP et de PLOT est en cours (données actualisées le 10 juin 2024).

La réflexion engagée sur la modernisation de la base et la simplification de la recherche devrait aboutir à une rénovation complète de la base en 2025. C'est la plateforme WordPress de publication de contenu qui a été retenue; le développement du site est fait par un professionnel qui travaille en étroite collaboration avec l'administrateur de Publimath.

Tout internaute peut contribuer à l'alimentation de la base **Publimath** en proposant soit une nouvelle fiche, soit l'amélioration d'une fiche existante *via* les formulaires. **Publimath** (commission Inter-IREM et groupe de travail APMEP) examine toute proposition qui assure l'édition scientifique et l'administration de la base.



6.7 Littéramath

Responsable : Alice ERNOULT



Des listes de livres de littérature mathématique mais aussi l'utilisation d'ouvrages en classe.

Littéramath est un projet initié en 2016. Il est le fruit d'un partenariat entre l'APMEP et Tangente, avec la participation du réseau des IREM et de Publimath.

Il s'agissait initialement de constituer des listes de livres de littérature mathématique à destination des CDI de collège et lycées. Depuis 2021, le projet s'intéresse également à l'utilisation d'ouvrages en classe, aussi bien en proposant des exemples d'actions, qu'à travers la mise à disposition de documents pédagogiques, ou d'études didactiques sur le sujet et concerne désormais aussi l'école primaire.

Articles parus dans Tangente Éducation au sujet de **Littéramath** : n°37 septembre 2016 et n°53 juin 2020.

Pour participer au projet,

- ↳ nous proposer des ouvrages,
- ↳ partager vos pratiques de classe.



www.apmep.fr/LitteraMath-75

Important!

Droits de copie des documents de l'APMEP

N'oubliez pas que l'APMEP peut bénéficier du droit de copie et de projection.

N'hésitez donc pas à photocopier et à projeter des documents APMEP pour vos classes et surtout n'oubliez pas de les **déclarer** lorsque votre établissement fait partie du panel de déclaration des droits de copie et de projection.

C'est une source de revenus non négligeable pour l'APMEP.



7 Responsables de l'APMEP

Liste mise à jour en juin 2024.

7.1 Composition du Bureau National en 2024-2025

Présidente	Claire PIOLTI-LAMORTHE
Secrétaire	Miriam DI FRANCIA
Trésorier	Jean-Baptiste CIVET
Lycée professionnel	Jessica BRIENNE
Collège, Formation continue	Laurence CANDILLE
Lycée	Jean-Baptiste CIVET
Collège	Miriam DI FRANCIA
Lycée	Léonidasse DIMANCHE
Collège, Formation initiale	Claire PIOLTI-LAMORTHE
Formation initiale	Sébastien PLANCHENAULT
IUT	Anne-Sophie SUCHARD

7.2 Chargés de mission en 2024-2025

Adhésions et abonnements, suivi du secrétariat	Rémi BELLOEIL Christine ZELTY
Trésorerie	Pascale POMBOURCQ Marie-José BALIVIERA Jean-Baptiste CIVET
Lien entre le Bureau et les Régionales	Sophie ROUBIN
Gestion du local	Francis SLAWNY
Publications	Nicole TOUSSAINT Gérard COPPIN Jean FROMENTIN Sébastien PLANCHENAULT
BGV	Sébastien PLANCHENAULT Sophie ROUBIN
BGV Spécial Journées	Anne-Sophie SUCHARD
Au fil des maths	Cécile KERBOUL Isabelle FLAVIER
Pôle numérique	Gérard COPPIN Jean-Christophe MASSERON François PÉTIARD Anne-Sophie SUCHARD Michel SUQUET
Mercredis de l'APMEP	Agnès GATEAU
Mathscope	Laurence CANDILLE
Réseaux sociaux	Alice ERNOULT Kristel GABARRA-LAZORTHE Sophie ROUBIN
Vote, Séminaire	Sylvain ETIENNE Mickaël GAGIN
Relations internationales	Richard CABASSUT
Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques	Stéphanie DORET



7.3 Responsables des commissions nationales en 2024-2025

Premier degré	Danielle RUETSCH
Collège	Thierry BACLE
Lycée professionnel	Christophe MONDIN
LEGT	Stéphanie DORET
	Chloé CHATEAU
Formation des enseignants	André STEF
Enseignement supérieur	Jean-Christophe MASSERON

7.4 Responsables des groupes de travail nationaux en 2024-2025

Annales d'examen et concours	Denis VERGÈS
Apprentissage des mathématiques et sciences cognitives	Marie-Line GARDES
Culture, Mathématiques et Arts	Nathalie BRAUN
APMEP / Femmes et Maths	Laure ÉTÉVEZ
Fondamentaux et automatismes	Anne-France ACCIARI
Histoire des mathématiques	Nathalie CHEVALARIAS
Jeux et mathématiques	Françoise BERTRAND
Journées Nationales	Sébastien SOUCAZE
	Julie VERSCHELDEM
Littéramath	Alice ERNOULT
Mathématiques et informatique	Jean-Christophe MASSERON
Math-Europe	Carole TERPEREAU
Mise en ligne des BV	Armelle BOURGAIN
Annales des Olympiades	Victor-Emmanuel DUBAU
Publimath	Hombeline LANGUEREAU
	Michèle BECHLER
Texte « Propositions et revendications »	kicikol

7.5 Représentants de l'APMEP en 2024-2025

	ADIREM	Gérard COPPIN
		Alice ERNOULT
Association des enseignantes et enseignants d'informatique de France		Jean-Christophe MASSERON
	Animath	Stéphanie DORET
	CFEM	Sophie ROUBIN
		François MOUSSAVOU
		Denis ROTH
Collège des sociétés savantes et académiques de France		Claire PIOLTI-LAMORTHE
	Comité scientifique des IREM	Alice ERNOULT
		Sophie ROUBIN
	Commission Inter-IREM Collège	Khaoula ROMDHANE
	Commission Inter-IREM Lycée Professionnel	Mélanie LEPAGE
	Conseil scientifique de la fondation Blaise Pascal	Luca AGOSTINO
	Femmes & Mathématiques	Laure ÉTÉVEZ
	MATh.en.JEANS	François MOUSSAVOU
	Maths C2+	Jean TOROMANOFF
	Société Française de Statistique	Valérie ROBERT
	Société Informatique de France	Jean-Christophe MASSERON
	Société Mathématique de France	Sébastien PLANCHENAU
	Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles	Stéphanie DORET



7.6 Comité National de l'APMEP en 2024-2025

Le Comité National est élu par les adhérents et a la responsabilité de l'action de l'APMEP. Il est renouvelé par quart chaque année à l'occasion d'un vote par correspondance, le quart sortant n'étant pas immédiatement rééligible, sauf cas particuliers. Il se réunit trois fois par an. Il élit le Bureau National à qui il délègue ses pouvoirs de façon permanente.

Sortants en 2025 (sièges nationaux)

Anne-Sophie AUTESSERRE (Lycée, Nevers, 58)
Jessica BRIENNE (LP, Biarritz, 64)
Laurence CANDILLE (Collège, Saint-Chamas, 13)
Jean-Baptiste CIVET (Lycée, Miramas, 13)
Victor-Emmanuel DUBAU (Lycée, Valbonne, 06)
Miriam DI FRANCIA (Collège, Villeurbanne, 69)
Charlotte FRÉBERT (Collège, St-Etienne du R., 76)

Jean-Jacques JURÉ (Collège, Lyon, 69)
Claire LOMMÉ (Collège - ULIS, Darnétal, 76)
Lise MALRIEU (INSPÉ, Tours, 37)
Julie MORINEAU (Collège, Damville, 27)
Laurent POLI (Lycée, La Seyne-Sur-Mer, 83)
Anne-Sophie SUCHARD (IUT, Cergy-Pontoise, 95)
Gilles WAEHREN (Lycée, Gosselming, 57)

Sortants en 2026 (sièges régionaux)

Alsace : Mathias ZESSIN (INSA, Strasbourg, 67)
Bourgogne : Véronique SARTORI (Collège, Dijon, 21)
Centre-Val de Loire : Hélène GAGNEUX (INSPÉ, Bourges, 18)
Champagne-Ardenne : Fabien COLLOT (Lycée, Épernay, 51)
Grenoble : Michel IMBERT (Lycée, Seyssinet, 38) (suppléante : Magali RODARY (Lycée, Grenoble, 38))
Haute-Normandie : Isabelle BAILLY-PURNU (Collège-INSPÉ, Gravigny, 27)
Île-de-France : Stéphanie DORET (Lycée, Vincennes, 94)
Île-de-France : Amadou DIALLO (Collège, Pierrefitte-sur-Seine, 93)
Lorraine : Anas MTALAA (Lycée, Thionville, 57)
Lyon : Claire PIOLTI-LAMORTHE (Collège - INSPÉ, Lyon, 69)
Montpellier : Chloé CHATEAU (Lycée, Bagnols-sur-Cèze, 30)
Nice-Corse : Sylvain ETIENNE (Collège, Biot, 06)
Poitou-Charentes : Thierry BACLE (Collège, Rouillac, 16)

Sortants en 2027 (sièges nationaux)

Éric BARBAZO (Lycée, Lesparre, 33)
Michel BOURGUET (INSPÉ, Nouvelle Calédonie)
Véronique CERCLÉ (Lycée-INSPÉ, Pezenas, 34)
Frédéric DE LIGT (Lycée, Barbezieux, 16)
Léonidasse DIMANCHE (Lycée, Le Creusot, 71)
Laure ÉTÉVEZ (INSPÉ, Chartres, 28)

Mohamed NASSIRI (Lycée, Douai, 59)
Sébastien PLANCHENAU (INSPÉ, Lyon, 69)
Sophie ROUBIN (Collège - IFé, Lyon, 69)
André STEF (Université de Lorraine, Nancy, 54)
Fabien TESSERAU (Collège, Villeneuve-lez-A., 30)
Henrique VILAS BOAS (IFÉ-ENS, Lyon, 69)

Sortants en 2028 (sièges régionaux)

Aix-Marseille : Thomas GARCIA (INSPÉ, Aix-Marseille Université, 13)
Antilles-Guyane : Cécile RIPOCHE-BEN HADDOU (Collège, Trois-Rivières, 971)
Aquitaine : Christophe MONDIN (LP-INSPÉ, Bordeaux, 33)
Basse-Normandie : Virginie RIEU (Collège, Dozulé, 14)
Franche-Comté : Hombeline LANGUEREAU (Université, Besançon, 25)
Île-de-France : Khaoula ROMDHANE (Collège, Paris, 75)
Île-de-France : Mélusine KUMMER (Lycée, Vincennes, 94)
Lille : Pierre TRICOT (Collège, Harnes, 62)
Limoges : Maria BRUNIER (Lycée, Bellac, 87)
Nantes : Benjamin VENTANA (Collège-INSPÉ, Saint-Herblain, 44)
Picardie : Evelyne SALIN (Lycée, Compiègne, 60)
Toulouse : Cyril MELAC (Collège, Muret, 31)



7.7 Les Régionales de l'APMEP en 2024-2025

L'APMEP est structurée en Régionales qui correspondent, à quelques exceptions près, aux académies. La proximité des collègues en fait des lieux privilégiés de réflexion pour tous ses adhérents et d'accueil pour les nouveaux.

Facilitant les échanges entre cycles et types d'enseignement, entre générations, avec les structures nationales, incitant au travail coopératif, leur rôle est déterminant pour l'image de l'Association. Elles disposent d'élus au Comité National.

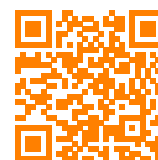
Chaque année, une Régionale organise les Journées Nationales de l'APMEP.



Pour de plus amples informations, contacter le Président ou la Présidente de votre Régionale dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Entre crochets [-], les numéros des départements de la Régionale.

Liste mise à jour en juin 2024.



www.apmep.fr/Regionales

AIX-MARSEILLE [04, 05, 13, 84]

Florence NÉNY

Marseille (13)

www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aix-Marseille
floneny@gmail.com

ALSACE [67, 68]

Anne-France ACCIARI

Ostwald (67)

www.apmep.fr/La-Regionale-d-Alsace
regalsace@apmep.fr

ANTILLES-GUYANE [971, 972, 973]

Frédéric LOUVET

Le Gosier (971)

www.apmep.fr/La-Regionale-d-Antilles-Guyane
frederic.louvet@ac-guadeloupe.fr

AQUITAINE [24, 33, 40, 47, 64]

Armelle BOURGAIN

Talence (33)

www.apmep.fr/La-Regionale-d-Aquitaine
armelle.bourgain@ac-bordeaux.fr

BASSE-NORMANDIE [14, 50, 61]

Ronan CHARPENTIER

Vire (14)

www.apmep.fr/La-Regionale-de-Basse-Normandie
rcharp@gmx.fr

BOURGOGNE [21, 58, 71, 89]

Anne-Sophie AUTESSERRE

Montigny-aux-Amognes (58)

www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bourgogne
asphi.autesserre@orange.fr

BRETAGNE [22, 29, 35, 56]

Julie VERSCHELDEM

Rennes (35)

www.apmep.fr/La-Regionale-de-Bretagne
regbretagne@apmep.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE [18, 28, 36, 37, 41, 45]

Vincent BECK

Saint-Cyr-Sur-Loire (37)

www.apmep.fr/La-Regionale-Centre-Val-de-Loire
vincent.beck@univ-orleans.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE [08, 10, 51, 52]

Delphine BOURGEOIS

Troyes (10)

www.apmep.fr/La-Regionale-de-Champagne-Ardenne
delphine.bourgeois1@ac-reims.fr

**CLERMONT-FERRAND [03, 15, 43, 63]****Thierry TREVISAN**

Clermont-Ferrand (63)

FRANCHE-COMTÉ [25, 39, 70, 90]**Emmanuelle DRAUSSIN**

Besançon (25)

GRENOBLE [07, 26, 38, 73, 74]**Claude DUMAS**

Voiron (38)

HAUTE-NORMANDIE [27, 76]**Céline LAINÉ**

Rouen (76)

Île-de-FRANCE [75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95]**Stéphanie DORET**

Vincennes (94)

LA RÉUNION**Valérie ROBERT**

La Réunion (974)

LILLE [59, 62]**Mohamed NASSIRI**

Douai (59)

LIMOGES [19, 23, 87]**Maria BRUNIER**

Limoges (87)

LORRAINE [54, 55, 57, 58]**Sébastien DANIEL**

Petite-Rosselle (57)

LYON [01, 42, 69]**Sophie ROUBIN**

Lyon (69)

MONTPELLIER [11, 30, 34, 48, 66]**Chloé CHATEAU**

Bagnols-sur-Cèze (30)

NANTES [44, 49, 53, 72, 85]**Christine CHOQUET**

Malicorne-sur-Sarthe (72)

NICE-CORSE [06, 2A, 2B, 83]**Sylvain ETIENNE**

Biot (06)

PICARDIE [02, 60, 80]**Jacques VALLOIS**

Chauny (02)

POITOU-CHARENTES [16, 17, 79, 86]**Frédéric DE LIGT**

Montguyon (17)

TOULOUSE [09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82]**Cyril MELAC**

Muret (31)

www.apmep.fr/La-Regionale-de-Clermont-Ferrand
t.trevisan@pm.mewww.apmep.fr/La-Regionale-de-Franche-Comte
emmanuelle.draussin@ac-besancon.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Grenoble
claudd.dumas2@ac-grenoble.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Haute-Normandie
RegHauteNormandie@apmep.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-l-Ile-de-France
stephanie.doret@apmep.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-la-Reunion
president.elareunion@apmep.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Lille
mohamed.nassiri@apmeplille.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Limoges
brunier.m@hotmail.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Lorraine
president@apmeplorraine.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Lyon
sophie.roubin@apmep.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Montpellier
chloe.chateau@ac-montpellier.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Nantes
christine.choquet@univ-nantes.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Nice-Corse
etiennesy@orange.frwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Picardie
jacques.vallois@ac-amiens.frwww.apmep.fr/La-Regionale-Poitou-Charentes
frederic.deligt2@gmail.comwww.apmep.fr/La-Regionale-de-Toulouse
president.e@apmep-toulouse.eu

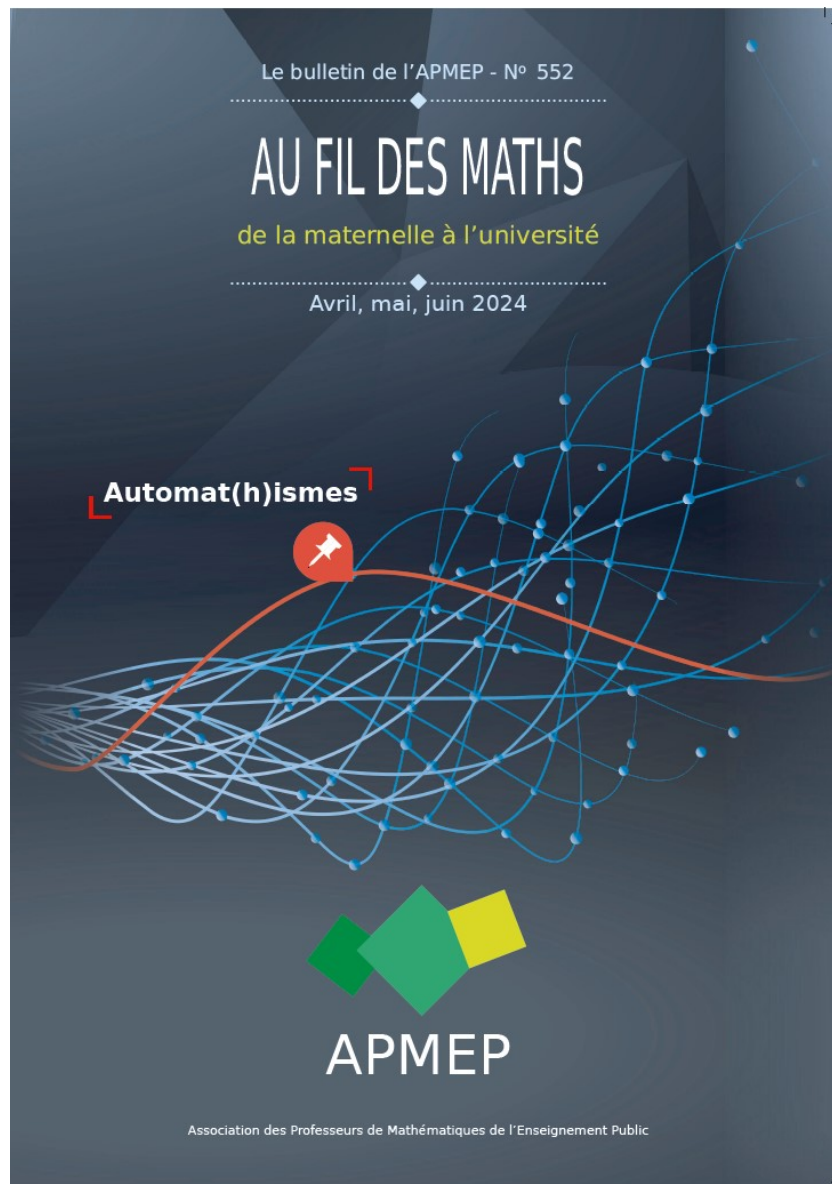


7.8 Responsables nationaux de l'APMEP en 2024-2025

Anne-France ACCIARI	anne-france.acciari@ac-strasbourg.fr
Thierry BACLE	commission.college@apmep.fr
Marie-José BALIVIERA	gebaliviera@gmail.com
Michèle BECHLER	publimathbechler@orange.fr
Rémi BELLOEIL	remi.belloeil@orange.fr
Françoise BERTRAND	francoise.bertrand0859@orange.fr
Armelle BOURGAIN	armelle.bourgain@free.fr
Nathalie BRAUN	nathalie.braun1@ac-nancy-metz.fr
Jessica BRIENNE	Jessica.brienne@ac-bordeaux.fr
Richard CABASSUT	richard.cabassut@gmail.com
Laurence CANDILLE	laurence.candille@ac-aix-marseille.fr
Chloé CHATEAU	chloe.chateau@ac-montpellier.fr
Nathalie CHEVALARIAS	n.chevalarias@orange.fr
Jean-Baptiste CIVET	jean-baptiste.civet@ac-aix-marseille.fr
Gérard COPPIN	gerard.coppin@wanadoo.fr
Miriam Di FRANCIA	contact-bureau-national@apmep.fr
Léonidasse DIMANCHE	leonidasse.dimanche@ac-dijon.fr
Stéphanie DORET	stephanie.doret@apmep.fr
Victor-Emmanuel DUBAU	apmep.dubau@gmail.com
Alice ERNOULT	alice.ernoult@apmep.fr
Laure ÉTÉVEZ	laure.etevez@univ-orleans.fr
Sylvain ETIENNE	etiennesy@orange.fr
Isabelle FLAVIER	iflavier@orange.fr
Jean FROMENTIN	fromentin.jean@numericable.fr
Kristel GABARRA-LAZORTHE	kristel.gabarralazorthel@yahoo.fr
Mickaël GAGIN	mickael.gagin@ac-dijon.fr
Marie-Line GARDES	marie-line.gardes@univ-lyon1.fr
Agnès GATEAU	agnesgateau@gmail.com
Cécile KERBOUL	cecile.kerboul@orange.fr
Hombeline LANGUEREAU	hombeline.languereau@univ-fcomte.fr
Mélanie LEPAGE	mel_lepage@yahoo.fr
Jean-Christophe MASSERON	jean-christophe.masseron@ac-paris.fr
Christophe MONDIN	christophe.mondin@u-bordeaux.fr
François MOUSSAVOU	francois.moussavou@free.fr
François PÉTIARD	petiard.francois@free.fr
Claire PIOLTI-LAMORTHE	president.e@apmep.fr
Sébastien PLANCHENAUULT	planchenaultsebastien@yahoo.fr
Pascale POMBOURCQ	pascale.pombourcq@gmail.com
Valérie ROBERT	president.elareunion@apmep.fr
Khaoula ROMDHANE	khaoula.romdhane@ac-paris.fr
Denis ROTH	denisroth53@gmail.com
Sophie ROUBIN	sophie.roubin@apmep.fr
Danielle RUETSCH	commission.premierdegre@apmep.fr
Francis SLAWNY	fslawny-fm@orange.fr
Sébastien SOUCAZE	sebastien.soucaze@laposte.net
André STEF	andre.stef@univ-lorraine.fr
Anne-Sophie SUCHARD	anne-sophie.suchard@apmep.fr
Michel SUQUET	michel.suquet@apmep.fr
Carole TERPEREAU	terp.carole@laposte.net
Jean TOROMANOFF	jean.toromanoff@mailo.com



Nicole TOUSSAINT nicoletoussaint@wanadoo.fr
Denis VERGÈS denis.verges@wanadoo.fr
Julie VERSCHELDEM julieversch@yahoo.fr
Christine ZELTY christine.zelty@apmep.fr



Mise en page : Anne-Sophie SUCHARD

Illustrations pages 22 et 24 : Yves FARCY, freepik.com, pikist.com

Table des matières

	1 Introduction	1
	2 Propositions et revendications de l'APMEP	2
	2.1 Préambule	2
	2.2 La scolarité obligatoire : l'école et le collège	3
	2.3 La spécialisation progressive des études	4
	2.4 La formation des enseignants	8
	3 Fonctionnement de l'APMEP	11
	3.1 Le Comité National	11
	3.2 Le Bureau National	12
	3.3 Les chargés de mission	12
	3.4 Les commissions nationales	12
	3.5 Les groupes de travail	12
	3.6 Les représentants de l'APMEP	12
	3.7 Ressources de l'APMEP	12
	3.8 Les Régionales de l'APMEP	12
	4 Pourquoi adhérer à l'APMEP ?	13
	4.1 Qu'est-ce que l'APMEP ?	13
	4.2 Qui peut adhérer à l'APMEP ?	14
	4.3 Avantages de l'adhésion à l'APMEP	14
	4.4 Comment adhérer à l'APMEP ?	15
	4.5 Soutenir l'APMEP	15
	4.6 Abonnement au bulletin <i>Au fil des maths</i>	15
	4.7 Bulletins d'adhésion	16
	5 Les publications de l'APMEP	18
	5.1 Le « BGV »	18
	5.2 L'APMEP en ligne – le site : www.apmep.fr	19
	5.3 Réseaux sociaux	19
	5.4 <i>Au fil des maths</i> – le bulletin de l'APMEP	20
	5.5 Brochures	21
	5.6 Brochures de l'APMEP	23
	5.7 Ressources de l'APMEP téléchargeables	24
	5.8 Brochures codiffusées par l'APMEP	25
	6 Les ressources fournies par l'APMEP	26
	6.1 Issues des commissions nationales	26
	6.2 Les annales	26
	6.3 Coopmaths	26
	6.4 Les mercredis de l'APMEP	26
	6.5 Mathscope	27
	6.6 Publimath	27
	6.7 Littéramath	28
	7 Responsables de l'APMEP	29
	7.1 Composition du Bureau National en 2024-2025	29
	7.2 Chargés de mission en 2024-2025	29
	7.3 Responsables des commissions nationales en 2024-2025	30
	7.4 Responsables des groupes de travail nationaux en 2024-2025	30
	7.5 Représentants de l'APMEP en 2024-2025	30
	7.6 Comité National de l'APMEP en 2024-2025	31
	7.7 Les Régionales de l'APMEP en 2024-2025	32
	7.8 Responsables nationaux de l'APMEP en 2024-2025	34

Les *mathématiques* ont toujours
la *côte* !

Journées Nationales

APMEP

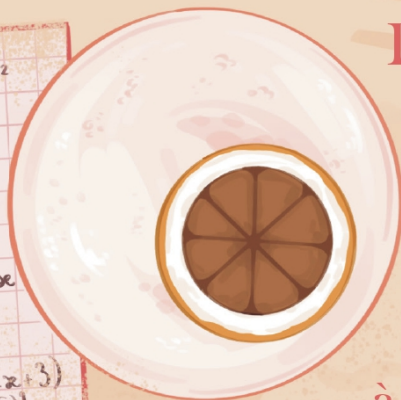
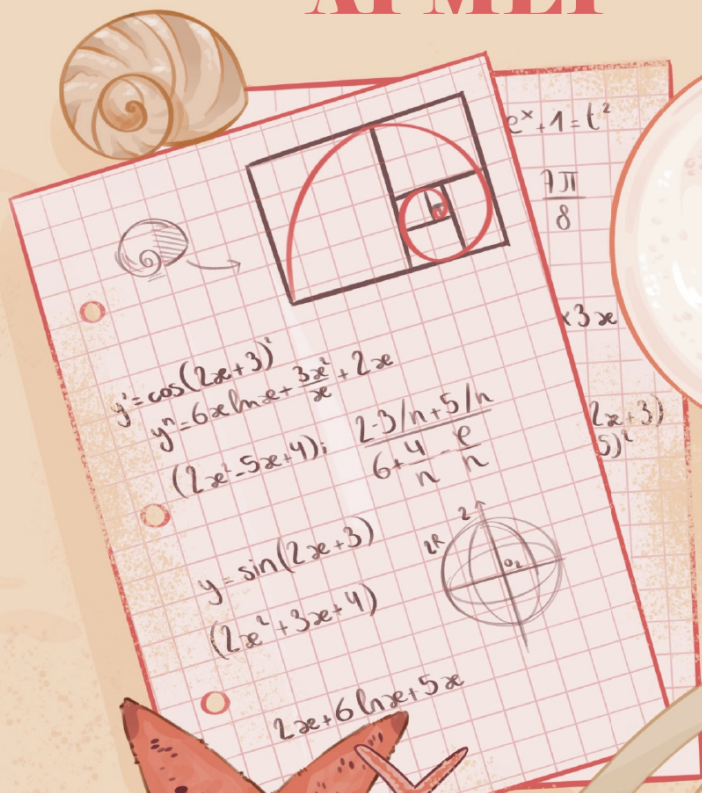
Du

18 au

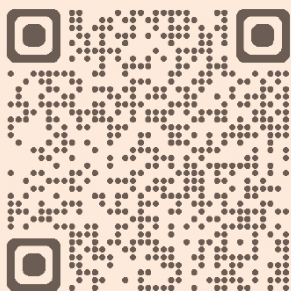
21

Octobre 2025

à **Toulon**



« De la maternelle
à l'université »



Agir avec L'APMEP !

En adhérant
ou
en parrainant
un stagiaire



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - <https://www.apmep.fr>

APMEP 26 rue Duméril 75013 PARIS (Métro ligne 5 — Campo Formio)
01 43 31 34 05 secretariat-apmep@orange.fr <https://www.apmep.fr>
Crédit Mutuel IBAN : FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151